

HUMAN RIGHTS OBSERVERS



RAPPORT ANNUEL

2023



© Bahram_Mia



HUMAN RIGHTS
OBSERVERS
CALAIS / GRANDE - SYNTHÉ

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1	VIOLENCES POLICIÈRES	40
ENCADRÉ ET RESSOURCES SUR LA PALESTINE	5	LES EXPULSIONS DANS LE DUNKERQUOIS	45
ABRÉVIATIONS ET GLOSSAIRE	7	ARRESTATIONS A LA GARE DE CALAIS	52
FINANCES	9	VIE ET TRANSFORMATIONS D'UN LIEU DE VIE INFORMEL À CALAIS	54
LES EXPULSIONS, racontées en BD par Loup Blaster	10	CRIMINALISATION DES BÉNÉVOLES BRITANNIQUES	61
CHRONOLOGIE	17	RÉFÉRENCES	67
NOTE ANNUELLE - CALAISIS	24	REMERCIEMENTS	70
NOTE ANNUELLE DUNKERQUOIS	28	NOUS SOUTENIR	71
LUTTE CONTRE LES POINTS DE FIXATION ET CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES	34		

INTRODUCTION

2023 a été une année compliquée, tant sur le plan de la vie interne de Human Rights Observers, que pour les personnes exilées à la frontière franco-britannique, et concernant le contexte politique, social et climatique national et international.



Sur le plan interne, Human Rights Observers, né en 2017 en tant que projet interassociatif et se trouvant depuis septembre 2019 sous le parapluie administratif, logistique et juridique de L'Auberge des Migrants, a décidé de s'émanciper en se constituant en association loi 1901. Créée le 1er mars 2023 par plusieurs membres des générations successives de Human Rights Observers, l'association a conservé le même objet : **documenter les violences d'État perpétrées contre les personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique, en vue de les dénoncer et d'y mettre fin**. Afin de poursuivre cet objectif, l'association a conservé les mêmes activités: documentation des opérations policières et analyse des données récoltées, actions d'aller-vers auprès des personnes exilées, actions de communication et de plaidoyer, actions juridiques. Cette décision est venue avec son lot de défis et d'incertitudes.

D'abord, cela a entraîné la perte de notre principal financeur, de nos moyens logistiques (véhicules, bureau, logement de l'équipe, etc.), ainsi que d'une partie de notre soutien administratif. Ensuite, cela a demandé un **travail colossal de structuration en association indépendante, processus que nous voulions collectif et inclusif** et pour lequel il nous a fallu trouver un équilibre entre la structure idéale à laquelle nous aspirons et les obligations légales et les contraintes et délais administratifs et financiers.

Ces changements ont eu un impact majeur sur l'équipe et la capacité de celle-ci à mener à bien ses activités. Celles-ci ont d'abord été suspendues entre le 27 février et le 10 avril, avant de reprendre progressivement, dans le Calais uniquement pour commencer, en **effectif réduit et bénévole, et avec des moyens logistiques et financiers limités**, grâce à des bénévoles déterminé.e.s à ne pas laisser les violences d'État à la frontière invisibles et impunies. Les premiers mois d'existence de l'association ont été difficiles et incertains, mais l'équipe s'est reformée petit à petit et **les activités ont repris progressivement grâce à nos soutiens**, tant nos partenaires formels que des soutiens individuels divers et le tissu militant du Dunkerquois, et grâce au travail acharné de l'équipe sur le terrain et, à distance, des membres des équipes précédentes réunis en conseil d'administration.

2017

Création de HRO en tant que **projet interassociatif**.

2023

L'association devient **indépendante**.

Grâce à leur mobilisation, 2023 a donc aussi été une année d'accomplissements et d'opportunités, donnant un nouveau souffle à la lutte de Human Rights Observers contre les violences d'État à la frontière franco-britannique. Nous sommes parvenu.e.s à réunir suffisamment de fonds pour arriver à la fin de l'année à une équipe composée de deux salariées, trois stagiaires et entre cinq et dix bénévoles, louer des locaux et un logement pour l'équipe, faire fonctionner deux véhicules qui nous ont été généreusement donnés par des particuliers et couvrir le reste de nos frais de fonctionnement. Nous avons pu reprendre toutes nos activités de terrain dans le Calaisis comme dans le Dunkerquois et relancer nos activités de communication, de plaidoyer et notre travail juridique.

Nous nous sommes réinséré.e.s dans le tissu associatif local, avons maintenu les relations avec nos différents partenaires et avons tissé de nouveaux liens prometteurs. S'il serait trop long de mentionner tout ce qui a été accompli par l'équipe dans l'année, il convient d'évoquer quand même quelques réussites à titre d'exemples : nous avons repris la publication de bulletins mensuels,

sorti (avec du délai, certes) notre rapport annuel 2022[1]*, contribué au rapport 2023 de l'Observatoire des expulsions de lieux de vie informels[2], rencontré des responsables politiques[3], organisé et participé à des événements avec des chercheurs renommés, envoyé des signalements d'actes illégaux aux autorités compétentes, partagé nos données avec violencespolicières.fr, et tant d'autres choses encore dont toutes les personnes ayant fait partie de Human Rights Observers en 2023 peuvent être fières.

Si 2023 a été pour nous, en interne, une année de changement, les personnes exilées qui transitent par le Calaisis et le Dunkerquois ou s'y trouvent bloquées sont toujours **harcelées par les autorités dans le cadre d'une politique dite de « lutte contre les points de fixation » qui perdure, voire s'intensifie**. Il en va de même pour la **criminalisation des personnes qui se mobilisent en soutien aux personnes exilées et militent contre la frontière mortifère**. C'est l'objet de ce rapport, qui s'efforce d'analyser certains aspects du harcèlement des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique.



*Retrouvez toutes nos notes de bas de page en fin de rapport (pp. 68-69).

À cette frontière en 2023, ce sont au moins 30 000 personnes arrivées au Royaume-Uni par la mer[4] et de nombreuses autres par camion, des violences au moment des départs et au cours des traversées, des naufrages, et au moins 28 mort.e.s et des disparu.e.s[5].

Outre-Manche, l'année a été marquée par un **débat politique britannique nauséabond visant à criminaliser la traversée de la Manche** et la rendre préjudiciable dans les procédures d'asile et « moins crédible ». Pour les primo-arrivant.e.s au Royaume-Uni, on peut noter également la mise en place de logements sanitaires très questionnables comme la barge Bibby Stockholm, immeuble flottant installé au port de Portland pour héberger des demandeurs d'asile, qui a été évacuée en août suite à la détection d'une bactérie causant des infections pulmonaires dans le réseau d'alimentation en eau[6]. Cet exemple parlant montre la **volonté toujours plus affichée d'éloigner et d'enfermer les personnes exilées, en empêchant leur intégration et en organisant leur ségrégation spatiale.**

Enfin, sur le plan national et international, 2023 se caractérise par un contexte politique général qui n'a fait que renforcer l'importance de l'engagement militant et du travail de contre-pouvoir comme le nôtre. En France, l'année a notamment été marquée par un nom-

bre effarant de recours à l'article 49.3 de la constitution de la Vème République, par des propositions et/ou l'adoption de lois racistes et classistes telles que la réforme des retraites – à l'origine d'une mobilisation massive de protestation contre la loi Kasbarian-Bergé et la loi asile et immigration, entre (trop d') autres. Elle a été marquée par une forte **répression des mouvements sociaux et par des violences policières**, dont l'homicide, par la police, de Nahel Merzouk en juin qui a donné lieu à des soulèvements lourdement réprimés. En 2023, selon la Fondation Abbé Pierre, « la bombe sociale du logement a explosé »[7]. La Défenseure des Droits note une fragilisation de l'État de droit, des droits et des libertés, notamment ceux des personnes étrangères, et la persistance des discriminations[8]. Le collectif NousToutes a en outre décompté au moins 135 féminicides en France[9].

À l'international, 2023 a été le théâtre de l'inaction climatique face à des catastrophes de plus en plus fréquentes et alarmantes dans toutes les régions du monde. L'année a aussi été marquée par le massacre des Palestinien.ne.s à Gaza et l'hypocrisie et le racisme des dirigeants face au génocide en cours, les crimes des guerres au Soudan, en Ukraine, au Congo, en Syrie, au Yémen, entre autres : ce sont des millions de mort.e.s, des populations qui survivent dans la famine et sans soins, des millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays ou à l'inter-



national et qui, pour certaines sont pourchassées à nos frontières. 2023, c'est le maintien de régimes autoritaires et répressifs comme en Érythrée et la montée et la décomplexion de l'extrême droite.

Human Rights Obsevers, elle, militera pour la paix et contre les capitalistes et chefs d'État qui favorisent l'économie de l'armement et de la sécurité qui entraînent par voie de conséquence les relations belligérantes tout en laissant subsister un « sentiment général d'insécurité ».



L'évolution législative de 2023 signe malheureusement l'amplification d'un mouvement de rabaissement des droits fondamentaux des personnes les plus précaires. On pense forcément à la réforme des retraites contre laquelle la population s'est révoltée, mais d'autres textes - entraînant certes une moins forte mobilisation sociale - ont eux aussi forgé les conditions d'un monde refoulant la solidarité, comme la loi Kasbarian-Bergé avec :

- **Criminalisation des personnes aidant à l'ouverture de squats** alors que bien souvent ce moyen est la seule possibilité à disposition afin que les personnes à la rue obtiennent des conditions de vie un peu moins indignes ;
- **Suppression des garanties et des droits protecteurs des occupants avec des expulsions plus rapides**, sans accès au juge et avec le recours de la force publique facilité.

En conséquence de cette loi, les personnes exilées sont désormais d'autant plus soumises

à l'errance. Beaucoup se retrouvent alors dans des conditions similaires à celles décrites dans le Calaisis : munies seulement d'une tente sous un pont, et soumises aux expulsions systématiques par les forces de l'ordre.

L'année s'est clôturée par **l'adoption d'une loi raciste, formalisant l'alliance du Gouvernement avec l'extrême droite** et exacerbant toujours plus le recul en arrière des droits des personnes étrangères en France.

Son contenu : éloignement et expulsion ; afin de laisser aux pouvoirs publics la plus grande liberté pour rejeter les personnes considérées comme « indésirables » par l'administration française, les termes de la loi sont rédigés en des termes fourre-tout : « enquêtes sur l'intégration », maintien de son droit au séjour conditionné par la preuve d'un bon « respect des valeurs de la République », injonction d'être le plus exemplaire possible pour ne pas être perçu comme une menace à l'« ordre public ».

Finalement, le ministre de l'Intérieur assume de porter une loi inconstitutionnelle. Il suffit d'un

écrémage par le Conseil constitutionnel pour vernir cette loi des conditions nécessaires à sa promulgation et permettre ainsi à la majorité parlementaire de se décharger de son obligation de respecter les règles constitutionnelles lors de l'édification législative. À la frontière, cela se traduit par des moyens amplifiés pour traquer les personnes exilées et les éloigner du territoire. Également, le droit d'asile ressort fragilisé par cette

nouvelle législation : procédure à juge unique à la CNDA, regroupement et promiscuité problématique entre l'OFPRA et les préfectures, OQTF automatique en cas de rejet de la demande, retraits des prestations sociales pour les demandeur.se.s d'asile... autant d'arguments pouvant pousser les personnes exilées à se sentir rejetées en France et à tenter leur chance au Royaume-Uni.

Nous sommes horrifié.e.s par la situation en Palestine et en tant qu'observateur.ice.s des droits humains, **nous dénonçons notamment les attaques délibérées et répétées par l'armée israélienne contre les journalistes palestinien.ne.s qui documentent au quotidien les exactions commises par Israël** : en six mois, plus de 100 journalistes ont été tué.e.s[10]. **Nous soutenons également le travail important des instances internationales dans cette situation.** Dans son ordonnance du 26 janvier 2024, la Cour internationale de justice a reconnu la plausibilité d'un génocide en cours[11]. Et le 20 mai 2024, le procureur de la Cour pénale internationale, Karim Khan, a soumis

une requête pour la délivrance de mandats d'arrêt contre le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et son ministre de la Défense Yoav Gallant, ainsi que trois hauts responsables palestiniens du Hamas, pour des crimes de guerre et crimes contre l'humanité présumés[12]. En continuant à apporter un soutien économique et diplomatique et à fournir des armes à Israël, de nombreux pays occidentaux, aux premiers rangs desquels les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France[13], se rendent complices de ces crimes. Nous exhortons la France à adopter un positionnement conforme aux valeurs démocratiques dont elle se revendique.



En tant qu'association de défense des droits humains, **HRO soutient les Palestinien.ne.s** dans leur lutte pour la justice et l'égalité ainsi que tous les peuples opprimés par des politiques racistes ou de déstabilisation économique, au Yémen, au Soudan, au Bangladesh, en République démocratique du Congo et ailleurs, et toutes les personnes considérées comme indésirables partout dans le monde.

RESSOURCES

DOCUMENTAIRES :

- **Yallah Gaza** (Roland Nurier, 2023)
- **Israël, le combat des tribus** (Duki Dror, Naftaly Glikberg et Jens Strohschnieder, 2023)

LIVRES :

- **Un boycott légitime**, Pour le BDS universitaire et culturel de l'État d'Israël (Armelle Laborie et Eyal Sivan, 2016, La Fabrique)
- **La maison au citronnier** (roman) (Sandy Tolan, 2011, Flammarion)
- **L'État d'Israël contre les Juifs** (Sylvain Cypel, 2020, La Découverte)
- **Histoire de Gaza** (Jean-Pierre Filiu, 2015, Fayard)

PODCASTS :

- **Le projet sioniste, la colonisation de la Palestine et l'extrême droite israélienne**, avec Pierre Stambul, militant de l'Union juive française pour la paix (Minuit dans le siècle, Spectre, 2 épisodes, 13 novembre et 20 novembre 2023)
- **Israël, le Hamas, l'humanitaire et nous**, avec Rony Brauman, ancien président de Médecins sans frontière (Au Poste, 20 décembre 2023, saison 6 #77)

- **“Une propagande digne d'un régime autoritaire” : peut-on être encore pro-Palestinien en France ?**, avec Alain Gresh (Les podcasts du Média, 11 mai 2024)
- **Israël, la Palestine & “la dernière guerre ?”**, avec Elias Sanbar (Au Poste, 13 mai 2024, saison 7 #49)

SÉRIE :

- **Le Serment** (Peter Kosminsky, 2011) (disponible sur Arte boutique)

SITES D'INFORMATIONS :

- **Agence Media Palestine** : agencemediapalestine.fr
- **Orient XXI** : orientxxi.info

ASSOCIATIONS ET COLLECTIFS :

- **Association France Palestine Solidarité** : www.france-palestine.org
- **Tsedek!, collectif juif décolonial** : tsedek.fr
- **Stop Arming Israel France** : www.instagram.com/stoparmingisraelfrance/



ABRÉVIATIONS et GLOSSAIRE

BAC

Brigade anti-criminalité

BRI

Brigade de recherche et d'intervention

CAES

Centre d'accueil et d'étude des situations

CNDA

Cour nationale du droit d'asile

CRA

Centre de rétention administrative

CRS

Compagnie républicaine de sécurité

HRO

Human Rights Observers

LBD

Lanceur de balles de défense

OFPRA

Office français de protection des réfugiés et apatrides

OQTF

Obligation de quitter le territoire français

PAF

Police aux frontières

PERSONNES EXILÉES

Parler de personnes exilées est un choix qui permet d'inclure toutes les personnes en situation de migration et de rendre compte positivement du choix fait par les personnes de quitter leur pays. Ce terme est préféré au terme de « personnes migrantes », qui n'est plus neutre sur le plan médiatique et politique, et aux termes « personnes réfugiées » ou « demandeur.se.s d'asile », qui renvoient à des statuts juridiques liés la convention de Genève.

LIEU DE VIE INFORMEL

Terme générique pour parler de lieux où une personne habite et réalise l'ensemble de ses activités quotidiennes avec toutes les relations que cela implique au territoire et à ses habitant.e.s. Dans le Calais et le Dunkerquois, et aux alentours, ces lieux de vie sont des campements, composés majoritairement de tentes, et sont aussi appelés « jungle » par les personnes qui y habitent. Ce sont ces lieux de vie qui sont visés par les expulsions de terrain et ils sont désignés par ces multiples appellations (campements, jungles, lieux de vie) tout au long du rapport.

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES POINTS DE FIXATION

Anticipation systématique par l'État des expulsions des lieux de vie à la frontière franco-britannique afin d'empêcher la création de lieux de vie pérennes. Lorsqu'un lieu de vie se créé, le concours de la force publique est systématiquement octroyé en vue de son expulsion.

VOLS, SAISIES ET DESTRUCTION

Lors des expulsions de terrains, HRO observe des « saisies » illégales des biens des personnes exilées par des agents de sociétés privées de nettoyage spécialement mandatées à cet effet par les autorités publiques et agissant sous les ordres des forces de l'ordre présentes. À Calais, les affaires sont théoriquement récupérables par les personnes exilées, par le biais d'un lieu nommé « La Ressourcerie ». En réalité, aucune information ne leur est donnée et le lieu est ouvert trois heures par jour maximum. De plus, les affaires sont souvent endommagées ou détruites pendant l'expulsion, ou les affaires sont « saisies » sous les yeux de leurs propriétaires qui sont bloqués à la un périmètre de « sécurité » établi par les forces de l'ordre. À Dunkerque, un tel lieu n'existe pas, toutes les affaires sont saisies et envoyées directement à la déchetterie. Ce sont ces différentes raisons qui font que nous appelons ces saisies des vols.





FINANCES

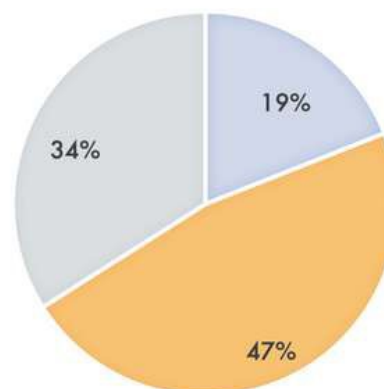
Documenter et dénoncer les violences d'État à la frontière franco-britannique a un coût. Relancer les activités de Human Rights Observers au sein d'une structure indépendante, dans les conditions exposées dans l'introduction de ce rapport, représente un budget de 33 000 euros entre mars et décembre 2023.

Structurer l'association et relancer les activités a été possible grâce au soutien financier de partenaires auprès de qui nous travaillons depuis plusieurs années, ainsi qu'à l'appui de nouveaux soutiens: **le CCFD-Terre Solidaire, la Fondation Un Monde Par Tous, la Fondation Abbé Pierre, le Fonds de dotation Agir! du Barreau de Lyon, MASS Action, la Fondation Francis Lefebvre, Lush France, Lush United Kingdom.** L'association a aussi reçu des dons de la part de particulier.e.s soutenant la lutte pour le respect de la dignité humaine et des droits humains.

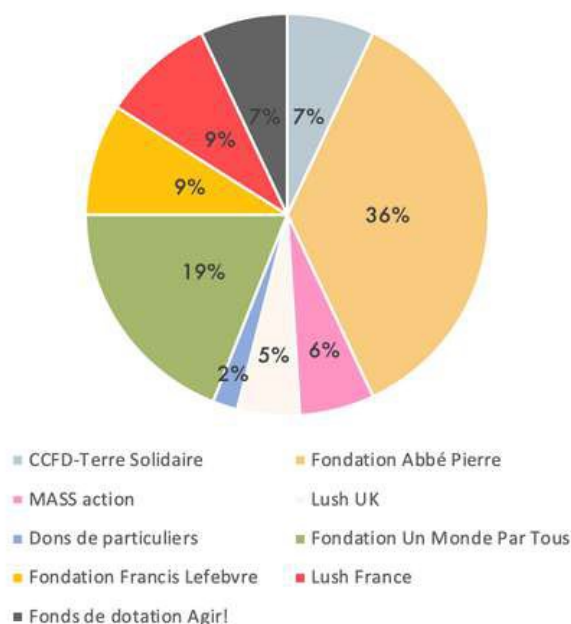
Au-delà de l'aspect pécunier, si l'association Human Rights Observers a pu se structurer en 2023, c'est d'une part grâce au travail acharné de ses membres, et d'autre part grâce au soutien moral et logistique, aux conseils, aux dons de matériel et partages de compétences, aux coups de main, et tant d'autres encore. Nous remercions sincèrement toutes les personnes ayant permis à Human Rights Observers de prendre son envol, lui permettant de poursuivre son travail de documentation et de dénonciation. ■

Répartition du budget

■ Activités ■ Ressources humaines ■ Fonctionnement



Répartition des subventions perçues en 2023



LES EXPULSIONS

Racontées en BD

Par LOUP BLASTER



À CALAIS, LES PERSONNES EXILIÉES
SONT EXPULSÉES DE LEURS LIEUX DE VIE

Tous les 2 jours



LA POLICE, ACCOMPAGNÉE D'UNE ENTREPRISE
DE NETTOYAGE, PROCÈDE À LA SAÏSE
D'AFFAIRES PERSONNELLES.



CES EXPULSIONS SE PASSENT À L'ABRI
DES REGARDS DERRIÈRE UN
"PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ".



LEUR RÉCURRENCE PARTICIPE À UNE POLITIQUE
QUI HARCÈLE ET ÉPUÏSE LES PERSONNES EXILIÉES.

NOUS SOMMES
HUMAN RIGHTS
OBSERVERS

ON VOUS EXPLIQUE
NOTRE MISSION.



Tous les 2 jours donc, une équipe se poste
aux points de rassemblements du convoi et
attend les signes annonciateurs des expulsions.
Le processus est SYSTÉMATIQUE, ça veut dire
qu'il se passe presque toujours
de la même façon

LES V'LA!



LE CONVOI SE RASSEMBLE :
CRS, Police aux frontières (PAF), Police Nationale
et des traducteurs mandatés par la Préfecture.

SALUT GÈGÈ
LA FORME?
MOUAI, PAS CHAUD CE MATIN!













 humanrightsobservers.org

admin@humanrightsobservers.org

Rejoignez nous sur les réseaux:

 @humanrightsobs

  **HRO**
Human Rights Observers

CHRONOLOGIE

JANVIER

71 expulsions en flagrance comptabilisées par HRO

Expulsions de grande ampleur de **3** lieux de vie à Dunkerque

Expulsions de grande ampleur de **3** lieux de vie à Dunkerque

Expulsions de grande ampleur de **4** lieux de vie à Dunkerque

FÉVRIER

56 expulsions en flagrance comptabilisées par HRO

Suspension des activités de HRO

HRO devient une association indépendante régie par la loi de 1901.

Expulsions de grande ampleur de **2** lieux de vie à Dunkerque

MARS

3 JANVIER

Le site *Les Jours* a recensé le décès de Foad Dango (29 ans) après avoir été percuté par un train de marchandises à Calais. Isolé depuis plusieurs semaines, il s'est vraisemblablement suicidé. La scène s'est déroulée sous les yeux de ses compagnons de route qui survivaient dans le même campement que lui et de bénévoles, durant une distribution de repas.

4 JANVIER

“*Stop the boats*” : Le Premier ministre Rishi Sunak s'engage à faire de l'arrêt des bateaux l'une de ses cinq priorités annuelles et annonce l'adoption d'une loi pour lutter contre l'immigration « galopante ».

12 JANVIER

17 JANVIER

Lancement du site violencespolicières.fr

26 JANVIER

31 JANVIER

Manifestations contre la réforme des retraites

3 FÉVRIER

Publication par Louis Witter aux éditions du Seuil du livre *La Battue. L'État, la police et les étrangers*.

15 FÉVRIER

Le site *Les Jours* recense le décès à l'hôpital de Lille de Halkawt Ahmed (34 ans) à la suite d'une blessure par balle reçue au niveau de la tête le 14 février 2023.

27 FÉVRIER

1ER MARS

De nouveaux rochers sont posés dans le centre-ville de Calais pour empêcher les personnes exilées de s'y installer.

5 MARS

Diffusion sur France 2 de la messe de l'église Saint-Sulpice d'Amettes dans le Pas-de-Calais avec le père Philippe Demeestère sur le thème « solidarité avec les migrants ».

7 MARS

La secrétaire d'État britannique à l'Intérieur, Suella Braverman, déclare au Parlement que le projet de loi sur l'immigration illégale interdira à toute personne entrée au Royaume-Uni par des moyens irréguliers de demander l'asile et ordonnera son expulsion.

0 expulsions en flagrance comptabilisées par HRO en raison de l'arrêt des activités

17 expulsions en flagrance comptabilisées par HRO

Expulsion de grande ampleur d'au moins **1** lieu de vie à Dunkerque

Reprise des activités de HRO

Expulsions de grande ampleur de **2** lieux de vie à Dunkerque

Expulsions de grande ampleur de **3** lieux de vie à Dunkerque

Expulsions de grande ampleur de **3** lieux de vie à Dunkerque

Expulsions de grande ampleur de **2** lieux de vie à Dunkerque

27 expulsions en flagrance comptabilisées par HRO

Expulsions de grande ampleur sur **2** lieux de vie à Calais

La préfecture du Pas-de-Calais répond par communiqué de presse aux dénonciations formulées par Human Rights Observers concernant les expulsions de la veille

10 MARS

Nouvel accord entre la France et le Royaume-Uni.

17 MARS

La secrétaire d'État britannique à l'Intérieur se rend au Rwanda et affirme que le « plan Rwanda » constituera un « puissant moyen de dissuasion » pour les exilé.e.s désireux de traverser la Manche à bord de petites embarcations.

29 MARS

Publication du décret n° 2023-211 du 27 mars 2023 portant publication de l'accord entre la France et le Royaume-Uni relatif à la coopération sur les questions de sûreté maritime et portuaire s'agissant spécifiquement des navires à passagers dans la Manche, signé à Paris le 26 juillet 2021.

31 MARS

10 AVRIL

12 AVRIL

4 MAI

5 MAI

10 MAI

Le site *Les Jours* recense le décès de Ahmed Youssef Adam (30 ans) après avoir été percuté par un véhicule sur la rocade portuaire de Calais, à hauteur de l'échangeur avec l'autoroute A26.

15 MAI

Début du projet de Médecins sans frontières à Calais pour apporter une aide médicale et psychologique aux exilé.e.s.

30 MAI

31 MAI

Le site *Les Jours* recense le décès de Sami Ibrahim Othman (25 ans) après avoir été écrasé en tentant de grimper sur un camion dans la zone d'activité Transmarck, à Marck, dans le Pas-de-Calais.

1ER JUIN

2 JUIN

AVRIL

MAI

JUIN

Le tribunal administratif de Lille autorise l'expulsion de personnes exilées installées sur une aire de gens du voyage à Loon-Plage. Un recours avait été formé par 4 requérant.e.s, avec le soutien de Salam et HRO.

61 expulsions en flagrance comptabilisées par HRO

JUILLET

Expulsion de grande ampleur de **1** lieu de vie à Loon-Plage.

67 expulsions en flagrance comptabilisées par HRO

AOÛT

Expulsions de grande ampleur sur **3** lieux de vie à Dunkerque

61 expulsions en flagrance comptabilisées par HRO

13 JUIN

25 JUIN

2 personnes exilées témoignent avoir été victimes de violences et de vols de téléphones par des agents CRS.

27 JUIN

Plaintes déposées au commissariat de Calais par 2 personnes exilées concernant des violences et vols de téléphones par des CRS.

Le ministère de l'Intérieur britannique estime que le renvoi de chaque demandeur.se.s d'asile vers un pays comme le Rwanda pourrait coûter 169 000€ par personne.

29 JUIN

La Cour d'appel d'Angleterre et du Pays de Galles déclare que le « plan Rwanda » est illégal en raison des lacunes du système d'asile rwandais et que le pays ne peut être considéré comme sûr.

4 JUILLET

Le site *Les Jours* recense le décès de Yahya Ibrahim Omar (26 ans). Selon des témoins, il serait tombé de la remorque d'un camion dans lequel il avait réussi à entrer, avant d'être percuté par l'un des véhicules qui suivaient le camion, sur l'autoroute A16.

13 JUILLET

20 JUILLET

Adoption du projet de loi anglaise sur « l'immigration illégale ».

26 JUILLET

Validation par le Conseil constitutionnel de la loi dite « Kasbarian-Bergé », qui marque un recul pour les droits des personnes exilées et leurs soutiens.

27 JUILLET

Adoption de la loi n° 2023-668 « Kasbarian-Bergé ».

12 AOÛT

Le site *Les Jours* recense le décès de 6 hommes afghans après l'effondrement de la barge d'un canot pneumatique d'environ 65 personnes au large de Sangatte.

12 AOÛT

22 AOÛT

Début de la grève de compagnons de la communauté Emmaüs Grande-Synthe.

SEPTEMBRE

Expulsion de grande ampleur
de **2** lieux de vie à Dunkerque.

49 expulsions en flagrance
comptabilisées par HRO

OCTOBRE

Expulsion de grande ampleur
de **1** lieu de vie à Calais

73 expulsions en flagrance
comptabilisées par HRO

Expulsions de grande ampleur
de **3** lieux de vie à Dunkerque

Expulsions de grande ampleur
de **2** lieux de vie à Dunkerque

Expulsions de grande ampleur
de **1** lieu de vie à Dunkerque

14 SEPTEMBRE

Le site *Les Jours* recense le décès de Jallal Alden Mohamed (25 ans), percuté par une voiture alors qu'il circulait à pied sur la RN225 à hauteur de la commune de Bierne, dans le Nord.

26 SEPTEMBRE

Le site *Les Jours* recense le décès de W.M. (24 ans), retrouvée morte sur la plage de Blériot, à Sangatte, dans le Pas-de-Calais. Elle aurait été piétinée à bord d'une embarcation qui quittait la plage pour aller en Angleterre, puis jetée par-dessus bord. Son conjoint se serait ensuite jeté à l'eau à sa suite avant de la ramener sur la plage.

La secrétaire d'État à l'Intérieur britannique s'attire des critiques après avoir appelé à une révision de la convention des Nations unies sur les réfugié.e.s et déclaré qu'il n'était pas viable d'offrir l'asile à des personnes homosexuelles ou parce qu'elles sont des femmes.

30 SEPTEMBRE

Le site *Les Jours* recense le décès d'un exilé, qui a été mortellement percuté par la locomotive d'un train de marchandises roulant vers Dunkerque, au passage à niveau chemin Castre, à Calais. La victime a été enterrée sous X au cimetière Sud de Calais.

Est également recensé le décès de Dinesh Shanmugarajah (33 ans) qui a été retrouvé mort noyé dans le canal de Bourbourg à Loon-Plage. L'homme a été ramené sur la berge par des exilé.e.s qui ont ensuite prévenu les secours.

8 OCTOBRE

Le site *Les Jours* recense le décès de Meron Brhane (23 ans), qui retrouvé noyé à Merlimont, après que 60 personnes à bord d'un canot pneumatique se sont effondrées près de la plage.

10 OCTOBRE

11 OCTOBRE

Le Conseil d'État enjoint au gouvernement français de garantir le port effectif et la lisibilité du numéro d'identification individuel (RIO).

12 OCTOBRE

19 OCTOBRE

24 OCTOBRE

NOVEMBRE

1ER NOVEMBRE

Début de la trêve hivernale

2 NOVEMBRE

Début de la tempête Ciaran

4 NOVEMBRE

Début de la tempête Domingos

6 NOVEMBRE

Le site *Les Jours* recense le décès de Dinh Anh Nguyen (37 ans), percuté par un train alors qu'il marchait sur la voie ferrée à Loon-Plage, dans le Nord. Il n'a pas entendu le train arriver et le conducteur, compte tenu de l'obscurité, et n'a rien pu faire pour l'éviter. Ce décès n'a pas été médiatisé, l'information est parvenue aux associatifs par le biais d'un agent de la sécurité SNCF rencontré pendant l'évacuation d'un campement.

11 NOVEMBRE

Début des inondations dans le Nord-Pas-de-Calais

À la suite d'une grave agression au couteau survenue le 24 octobre 2023, avenue Toumaniantz à Calais, le site *Les Jours* a recensé le décès de Awad Adam Goudatullah, un exilé, après plusieurs semaines de coma au centre hospitalier de la ville.

13 NOVEMBRE

À la suite d'affrontements, *Les Jours* recense le décès de Abdelbassit Nourredine Ahmad Mohammad, un exilé âgé de 22 ans, sous le pont Mollien à Calais, après avoir été égorgé. Il était originaire de la ville de Gadarif, dans l'est du Soudan, à proximité de la frontière éthiopienne.

James Cleverly, ancien ministre des Affaires étrangères britannique, devient secrétaire d'État à l'Intérieur après le limogeage de Braverman.

14 NOVEMBRE

Inondations dans le Pas-de-Calais : reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

15 NOVEMBRE

La Cour suprême du Royaume-Uni déclare illégale la politique de déportation au Rwanda. Le gouvernement promet un nouveau traité avec le Rwanda et une législation d'urgence au Parlement.

16 NOVEMBRE

Début de la tempête Frederico.

17 NOVEMBRE

Un groupe d'une quinzaine de personnes exilées a été percuté par un camion dans la nuit du 16 au 17 novembre 2023, vers minuit et demi, sur la RN 216, la rocade qui mène au port de Calais. Le site *Les Jours* a recensé le décès de Baysal Recep et Geçsöyler Mehmet Ali, deux exilés qui sont morts sur le coup. Quatre autres personnes ont été blessées, dont l'une grièvement.

Retenue administrative abusive de deux bénévoles britanniques de HRO

86 expulsions en flagrance comptabilisées par HRO

Sortie du 5ème rapport annuel de l'Observatoire des expulsions de lieux de vie informels.

Expulsions de grandes ampleurs simultanées à Calais (**4** lieux de vie) et Dunkerque (**2** lieux de vie)

DÉCEMBRE

La Défenseure des droits reconnaît le caractère abusif des contraventions reçues par HRO durant les confinements liés au Covid-19. L'observation des pratiques policières est reconnue comme participant au contrôle du respect de la déontologie des forces de l'ordre.

Expulsion d'un squat dans le centre-ville de Calais.

22 NOVEMBRE

Début de la grève de la faim de Pierre Lascoux, bénévole au sein de l'association SALAM.

Le site Les Jours recense le décès de 2 personnes après s'être noyées au large d'Equihen-Plage, le canot pneumatique s'étant effondré près du rivage. 57 survivants regagnent la plage. Une personne est portée disparue.

27 NOVEMBRE

Début du creusement d'une tranchée au niveau de la rue Beau-Marais où (sur)vivent des personnes exilées.

28 NOVEMBRE

30 NOVEMBRE

Appel pour le respect des droits des personnes exilées de Calais de Véronique Devise, présidente du Secours catholique et de Mgr Leborgne, évêque d'Arras.

1ER DÉCEMBRE

Le Premier Ministre britannique Rishi Sunak rencontre le président du Rwanda, Paul Kagame, lors du sommet sur le climat COP28 à Dubaï.

4 DÉCEMBRE

Un corps inanimé a été retrouvé sur la plage de Dannes, dans le Pas-de-Calais. *Les Jours* indique qu'il pourrait s'agir d'Eskiel Sebsbea Tsgaye (37 ans), porté disparu depuis le naufrage du 22/10 au large d'Équihen-Plage.

James Cleverly se rend à Kigali pour signer le traité entre le Royaume-Uni et le Rwanda.

5 DÉCEMBRE

8 DÉCEMBRE

9 DÉCEMBRE

Les Jours recense le décès d'un exilé dans l'incendie d'un train de fret, à proximité du site Eurotunnel. La SNCF indique que « des personnes aux abords des rails auraient tenté de monter sur le train de marchandises. L'électrocution de l'une d'entre elles a provoqué un départ de feu sur le wagon ». Malgré les secours portés par les pompiers et les personnels SNCF, la personne est morte dans l'incendie.

11 DÉCEMBRE

Une motion pour le rejet de la loi « Asile et immigration » est votée par les député.e.s de l'Assemblée nationale.

15 DÉCEMBRE

Le site d'information *Calais la sociale* indique que « alors que le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, était en visite à Calais, quelques dizaines de personnes ont tenu à montrer leur opposition à la loi Asile et immigration récemment rejetée par les députés. Les manifestantes et manifestants, armés de pancartes en carton, ont été tenus à distance du commissariat et nassés pendant plus d'une heure ».

Les Jours recense le décès d'Ahmed, mort de noyade.

Les Jours relate qu'une embarcation partie d'Oye-Plage, dans le Pas-de-Calais, dans laquelle avait pris place une soixantaine de personnes, a souffert d'une avarie – le dégonflage d'un pneumatique – au large de Grand-Fort-Philippe, dans le Nord. Un homme est mort noyé et deux personnes sont portées disparues.

En réaction à la venue de Gérald Darmanin à Calais, les associations de soutiens aux personnes exilées ont organisé une conférence de presse pour dénoncer la politique dite de « lutte contre les points de fixation ».

18 DÉCEMBRE

19 DÉCEMBRE

Adoption par l'Assemblée nationale de la loi « Asile et immigration ». Cette loi marque un recul dans la garantie des droits des personnes exilées.

28 DÉCEMBRE

Publication du rapport annuel 2022 de HRO.

Organisation par HRO d'une conférence aux Amarres à Paris sur « L'État policier, regards croisés des quartiers aux frontières » avec la présence du sociologue Mathieu Rigouste.

Expulsions de grande ampleur de **2** lieux de vie à Dunkerque.

87 expulsions (flagrance) comptabilisées par HRO

NOTE ANNUELLE 2023*

CALAISIS



- 

662
expulsions forcées de terrain
- 

655
opérations en "flagrance"
- 

7
opérations de grande ampleur
- 

4 630
tentes déplacées
- 

14 729
personnes expulsées
- 

184
arrestations**

*Nos données se basent sur nos observations et ne sont pas exhaustives. Elles sont donc à prendre à minima.

**Il y en a eu de nombreuses autres, notamment au cours de l'été autour de la gare et au sortir des trains.

SAISIES DE MATÉRIEL



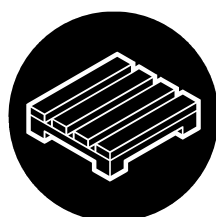
1118
tentes dont 160
remplies d'affaires
personnelles



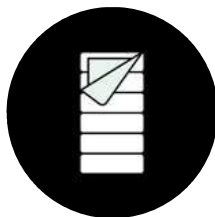
102
couvertures



249
bâches



84
palettes



20
sacs de
couchage



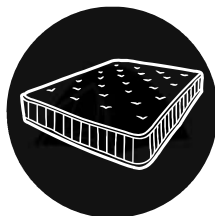
37
vélos



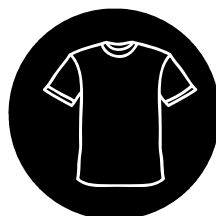
8
abris détruits



23
sacs plastiques



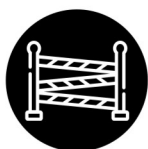
13
matelas



6
fois, des vêtements
ont été saisis



6
sacs à dos



ENTRAVES

592 fois, l'équipe HRO a été bloquée par la mise en place de périmètres, dont :

116 fois, l'équipe HRO s'est faite escorter hors des lieux de vie



INTIMIDATIONS



35 contrôles d'identité



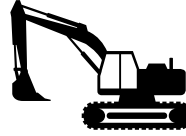
97 fois, nos équipes ont été filmées par la police à l'aide de :

- leurs **caméras-piétons** : le plus souvent sans notification préalable, pourtant obligatoire
- leurs **téléphones portables personnels** (très rarement des portables professionnels)

EXPULSIONS de GRANDE AMPLEUR



24 arrestations



Sites détruits, trop d'affaires saisies pour compter



7 expulsions

- 01/06 : 2 lieux de vie concernés
- 10/10 : 1 lieu de vie concerné
- 30/11 : 4 lieux de vie concernés

Un même lieu de vie, l'un des plus gros de Calais, a été ciblé lors de ces 3 opérations

Les périmètres étant bien trop larges, les observations se sont trouvées entravées. Les chiffres reportés sont donc à prendre comme des extrêmes minimas.



NOTE ANNUELLE 2023*

DUNKERQUOIS



39

expulsions forcées
de terrain



4098

personnes expulsées



93

arrestations

SAISIES DE MATÉRIEL



52

Nombre d'engins de taille moyenne pour ramasser les effets personnels (loxam skip ou manuscopique à godet, 1m³)

17

Nombre d'engins de grosses tailles pour stocker et vider les effets personnels à la déchetterie (bennes, 30m³)

556

Tentes au total (230 vides et 336 pleines d'effets personnels)

108

Couvertures

88

Bâches

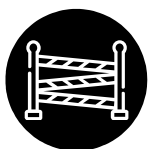
5

Téléphones

+

Palettes, chaussures, transformateurs électriques et câbles, documents importants, bois...





ENTRAVES

22

fois, l'équipe HRO a été bloquée par la mise en place de périmètres, dont :

7

fois, l'équipe HRO s'est faite escorter hors des lieux de vie

INTIMIDATIONS

(remarques, bénévoles filmé.e.s, contrôles d'identité...)



20 contrôles d'identité



6 fois, nos équipes ont été filmées, à l'aide de :

- leurs **caméras-piétons** : le plus souvent sans notification préalable, pourtant obligatoire
- leurs **téléphones portables personnels** (très rarement des portables professionnels)



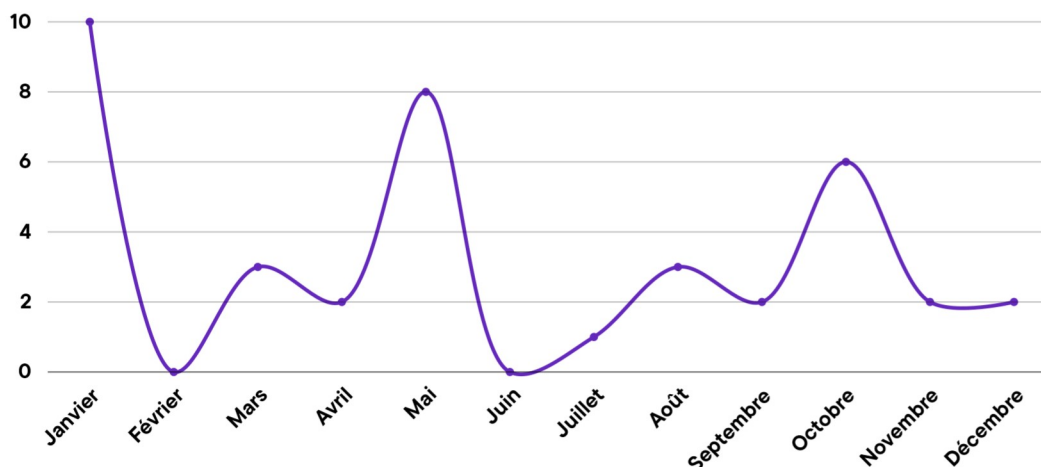
EXPLICATION DE LA BAISSÉ DES CHIFFRES EN 2023

Comme nous avons contribué à l'expliquer dans le Rapport Annuel 2023 de l'Observatoire des expulsions de lieux de vie informels[14], **deux raisons majeures expliquent la baisse quantitative du nombre d'expulsions recensées à Calais** sans que le harcèlement quotidien des personnes exilées habitant les campements ne soit par ailleurs infléchi puisque les opérations d'expulsions ont continué au même rythme effréné, en moyenne toutes les 48 heures.

D'abord, HRO n'a pas pu exercer son activité comme les années précédentes. En effet, les changements structurels connus ont entraîné un arrêt total de nos activités terrain du 27 février au 9 avril 2023. Les expulsions ayant eu lieu pendant cette période n'ont donc pas pu être décomptées, documentées et signalées. À raison d'une moyenne de 75 expulsions par mois sur les autres mois de la période de ce rapport, cela pourrait représen-

-ter une centaine d'expulsions non répertoriées. **Surtout, pour diverses raisons, le nombre de lieux de vie expulsés à chaque opération policière a drastiquement baissé à partir de janvier 2023.** Sur l'année 2022, HRO avait décompté en moyenne 140 expulsions par mois. Par exemple, en moyenne 4 lieux de vie étaient expulsés à chaque opération d'expulsion pendant la seconde moitié du mois de janvier, tout le mois de février et depuis le mois de juin 2023, contre en moyenne 8 lieux de vie expulsés en novembre et décembre 2022, ce qui représente une **baisse de moitié du nombre total d'expulsion sur certains mois.** Il est même arrivé à plusieurs reprises qu'un seul lieu de vie soit expulsé en 48 heures, une situation qui s'était rarement produite depuis la mise en place de la politique dite de « lutte contre les points de fixation » à la fin de l'année 2016.

Nombre d'expulsions à Dunkerque, 2023



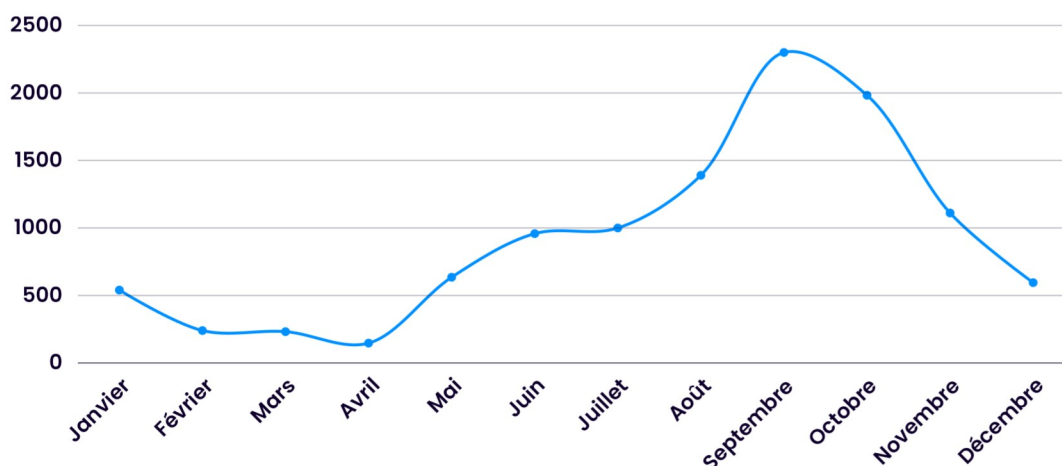
Trois phénomènes concomitants peuvent expliquer cette baisse. **D'une part, le nombre de personnes exilées présentes à Calais avait grandement baissé sur la fin de l'hiver et le début du printemps**, probablement en raison des **conditions météorologiques** rendant les conditions de survie sur les campements intenable et les traversées de la Manche trop dangereuses, ainsi que des **inquiétudes persistantes parmi les personnes exilées concernant le « plan Rwanda »** qui était toujours en discussions au Royaume-Uni. Dans cette situation, les personnes étant moins nombreuses, elles se regroupaient sur un nombre plus restreint de lieux de vie différents. les acteur.trice.s associatifs s'accordent à dire que ces chiffres ont atteint un plancher record entre février et début mai, avec une moyenne de 206 personnes présentes.

Cela a pour conséquence une **désertion des lieux de vie**, qui ne sont donc plus à expulser puisque plus personne n'y « habite ». Ce qui n'empêche pas pour autant les forces de l'ordre de faire des entrées-sorties express des

lieux de vie, constatant qu'il n'y a personne à harceler et voler, et tourner les talons sur le champ. Exemple du 9 mai, à 08h42, alors que l'équipe HRO venait d'être entravée par la mise en place d'un périmètre arbitraire loin de l'opération de police et questionnait ce périmètre, l'ensemble des forces de l'ordre ayant pénétré sur le lieu de vie dix minutes plus tôt se redirige vers ses véhicules, lançant à HRO: « y a personne donc comme ça le problème est réglé »; « pas une tente, comme ça c'est fait on n'en parle plus », soulignant de fait le **caractère absurde de ce genre d'opération**.

D'autre part, suite à des expulsions de grande ampleur, accompagnées d'opérations de mises à l'abri forcées, en 2022 et début 2023, **plusieurs lieux de vie situés dans le centre-ville de Calais ont été fermés**, réduisant par conséquent le nombre de lieux de vie expulsés par les autorités les mois suivants. Cette situation met en lumière la **volonté politique de repousser les personnes exilées vers les marges de la ville dans le but de les rendre invisibles**.

Nombre de personnes exilées présentes à Calais, 2023



Enfin, de façon plus marginale, la baisse du nombre d'expulsions recensées doit être rapprochée du contexte politique et social en France. Dans la mesure où les autorités ont mobilisé les forces de l'ordre ailleurs en réponse aux mouvements importants de manifestations contre la réforme des retraites, les effectifs de CRS habituellement affectés pour des expulsions quotidiennes à Calais n'étaient plus disponibles. Les observateur.ice.s HRO ont noté que **les expulsions se déroulaient avec moins de renforts de CRS** (3 ou 4 fourgons au lieu de 8 ou 9), voire à plusieurs reprises avec seulement des **effectifs renforcés de la Police nationale, parfois même accompagnés de la BAC**, en particulier en avril et en mai, réduisant de fait la durée des opérations d'expulsions et le nombre de lieux de vie expulsés à chaque fois.

Par ailleurs, les réponses fournies par les officier.e.s (lorsqu'elles étaient fournies), corroboraient les assomptions décrites plus haut. Ainsi, le 14 avril, la cheffe des opérations répondait aux équipes d'HRO : « ils sont occupés ailleurs. Avec les manifestations, comme ils ont été fort occupés, ils ont des repos » ; le 20 avril : « ils sont certainement pris sur autre chose ». La question, répétée par la suite, devenait rapidement vaine puisqu'HRO se voyait indiquer des réponses du style : « ça ne vous regarde pas, c'est l'organisation des services » (1er juillet) ou simplement : « je n'ai pas à vous répondre » (29 juillet). **Ces dispositifs policiers réduits ont eu un impact direct sur le travail d'HRO** ; n'ayant plus de cordon policier pour entraver les observations, celles-ci ont à plusieurs reprises pu être bien meilleures qu'à l'accoutu-

-mée. **La Police nationale, craignant alors pour la trop grande visibilité de leur action, demandait à HRO de s'auto-périmétrer**, comme ce fut le cas le **14 avril** après un contrôle d'identité : « En nous rendant nos papiers, la cheffe d'opération nous dit que normalement "vous devriez être accompagnée en dehors du terrain privé mais on va pas le faire" et nous demande de rester à distance de l'opération si nous voulons les suivre ». A l'inverse, le 27 juillet, alors que les CRS étaient absentes depuis 15 jours sur les expulsions, elles faisaient leur grand retour, ce qui était ressenti immédiatement par HRO, décrivant des périmètres beaucoup plus larges que les précédents.

Par ailleurs, **les expulsions s'étant déroulées durant cette période étaient d'une brièveté étonnante.** Alors que ces opérations prenaient en général entre quatre et cinq heures, celles d'avril ont duré en moyenne 50 minutes et celles de mai 48 minutes, avec des records pour les expulsions du 15 mai (10 minutes) et du 9 mai (13 minutes).

La répression est donc bel et bien à comprendre comme étant un choix, bien plus qu'une application stricte de la loi. Le choix de traiter par la violence des personnes en recherche de protection, le choix de briser lentement des vies, le choix faire croire à l'opinion publique que sont criminels les plus dominé.e.s, le choix de gaspiller l'argent public en des opérations apparemment inutiles mais qui ont leur utilité propre, en soumettant toujours plus au rouleau compresseur de l'oppression et en dépossédant les personnes de leur temps et de leur espace. ■

LUTTE CONTRE LES POINTS DE FIXATION ET CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

INTEMPÉRIES DANS LE CALAISIS ET LE DUNKERQUOIS : PAS DE RÉPIT POUR LES PERSONNES EXILÉES

Dans le Calaisis et le Dunkerquois, faute d'accueil, **les personnes exilées survivent dans des lieux de vie informels**. Ces lieux de vie se situent sur des terrains vagues, **sous les ponts et plus rarement dans des bâtiments abandonnés, principalement en périphérie des villes et dans des zones industrielles**.

En raison des expulsions systématiques et des saisies hors cadre juridique, les habitant.e.s de ces lieux sont donc particulièrement vulnérables aux aléas climatiques, et **les conditions météorologiques habituelles sur le littoral Nord sont une difficulté de plus à leur survie** dans des conditions déjà indignes : il y pleut beaucoup, il y fait souvent humide, et le vent y souffle presque en continu.

L'année 2023 a été marquée par des conditions météorologiques particulièrement difficiles dans le Calaisis et le Dunkerquois.

Des épisodes historiques de fortes chaleurs ont notamment frappé les deux départements, placés en vigilance sécheresse dès le mois de mai et subissant des records de chaleurs au mois de juin et septembre, faisant de l'été 2023 le 4ème été le plus chaud depuis plus d'un siècle[15].

Ces phénomènes météorologiques inédits se sont également multipliés au cours de la fin d'année. Le mois de novembre a été marqué par des crues exceptionnelles des différents fleuves traversant le Calaisis et le Dunkerquois, poussant les autorités à reconnaître **l'état de catastrophe naturelle** sur 348 communes dont Calais et Marck, où se situent plusieurs lieux de vie informels, entre les 2 et 12 novembre[16]. Les tempêtes des 2, 4 et 16 novembre ont également marqué le paysage du Pas de Calais[17].

Quelques semaines plus tard, les départements du Pas-de-Calais et du Nord ont connu une vague de froid, avec des températures négatives allant jusqu'à -4 degrés[18].

Alors que la situation dans la région faisait les gros titres des médias et émouvait les responsables politiques, **les centaines de personnes exilées survivant dehors n'ont été ni considérées ni protégées**, malgré les multiples alertes des associations.

DES EXPULSIONS QUASI-QUOTIDIENNES

En dépit des intempéries, le harcèlement étatique des personnes exilées dans le Calais et le Dunkerquois n'a pas connu de répit. **Dans le Calais, les autorités ont continué d'expulser de façon routinière les personnes exilées de leurs lieux de vie toutes les 48 heures environ**, y compris lors des épisodes météorologiques particuliers. Les mois de novembre et décembre sont particulièrement parlants en la matière : **alors que les tempêtes, crues, inondations et températures basses se succédaient**, Human Rights Observers a recensé au moins 90 expulsions en novembre et 87 en décembre, soit les plus grands nombres d'expulsions relevés mensuellement pour l'année 2023.

Lors de celles-ci, les observateur.ice.s ont noté la saisie, de manière ciblée, des affaires permettant aux personnes de s'abriter des intempéries, en particulier d'un nombre

important de tentes et de bâches, ainsi que la destruction de plusieurs abris de fortune :

- en novembre, Human Rights Observers a recensé la saisie d'au moins 121 tentes et 31 bâches, soit plus de deux fois plus que le mois précédent ;
- en décembre, d'au moins 214 tentes et 21 bâches.

Un autre nombre souligne la volonté des autorités de **rendre les conditions de vie des personnes exilées insupportables** : alors que les terrains étaient inondés depuis novembre, les observateur.ice.s ont été témoins en décembre de la saisie d'au moins 74 palettes utilisées par les habitant.e.s pour surélever les tentes afin d'essayer d'en préserver l'étanchéité, nombre démesurément haut par rapport au reste de l'année puisque cela représente 88% des palettes saisies sur toute l'année.



VOICI QUELQUES EXEMPLES

TEMPÊTE CIARAN

Lors du passage de la tempête Ciaran, les centaines de personnes exilées survivant dehors ont subi de plein fouet des rafales allant jusqu'à 160km/h[19]. Des dizaines d'arbres sont tombés sur les lieux de vie, et les terrains ont été inondés. Le 3 novembre, au lendemain de la tempête, au moins 107 personnes survivant sur 6 lieux de vie différents ont été expulsées de ces lieux et le camion de 12m³ de la société de nettoyage mandatée par la Préfecture était rempli de tentes et bâches confisquées. Aucune solution n'a été proposée aux habitant.e.s spoliés du matériel leur servant à s'abriter, alors qu'une seconde tempête était déjà annoncée.

TEMPÊTE DOMINGOS

La tempête Domingos a aggravé les dégâts déjà causés par la tempête Ciaran deux jours plus tôt, rendant la survie des personnes sans abri encore plus difficile. Le 5 novembre, au lendemain du passage de la tempête, au moins 295 personnes ont été expulsées et 6 tentes et 2 bâches ont été saisies de manière arbitraire. Quelques jours plus tard, le 7 novembre, alors que le Pas-de-Calais était en vigilance rouge crues, au moins 293 personnes ont été expulsées sur 9 lieux de vie et 7 tentes et 2 bâches ont été saisies.

16 NOVEMBRE



2 NOVEMBRE



4 NOVEMBRE

TEMPÊTE FREDERICO

Après une dizaine de jours d'intempéries exceptionnelles[20] – il est tombé l'équivalent des précipitations mensuelles en une dizaine de jours[21] – une nouvelle tempête s'est abattue sur le Pas-de-Calais, en vigilance orange crues et vent violent. Là encore, aucune solution n'a été proposée pour mettre à l'abri les personnes exilées à la rue, et les responsables politiques n'ont montré aucune considération pour leur situation malgré les alertes des associations, alors même que la Première Ministre E. Borne se rendait auprès de certain.e.s sinistré.e.s habitant dans la région. La veille de la tempête, le 15 novembre, les autorités ont expulsé au moins 239 personnes exilées dont des femmes et des enfants, auxquelles elles ont retiré au moins 18 tentes et 1 bâche qui auraient pu leur servir à se protéger un minimum des vents et pluies annoncés. Le harcèlement étatique ne s'est pas arrêté là : une famille avec de jeunes enfants a été expulsée le jour de la tempête, le 16 novembre, puis les autorités ont expulsé au moins 231 personnes le lendemain, le 17 novembre, auxquelles elles ont retiré au moins 21 tentes (dont 6 remplies d'affaires personnelles) et 4 bâches et au moins 350 personnes deux jours après, leur retirant au moins 18 tentes, 9 bâches et des vêtements. Le harcèlement s'est poursuivi, comme d'habitude, tous les deux jours.

VOICI QUELQUES EXEMPLES

GRAND FROID

Alors que les températures tournaient autour de 0°C, le 30 novembre, les autorités ont mené des expulsions de grande ampleur simultanées sur 4 lieux de vie habités par au moins 300 personnes dans le Calais et sur 2 lieux de vie où vivaient plus de 800 personnes dans le Dunkerquois. À partir de 5h30 du matin, les habitant.e.s de ces lieux ont été forcé.e.s à quitter leurs abris par des policier.e.s et gendarmes surarmés, ont été encerclé.e.s par les forces de l'ordre, violenté.e.s, pourchassé.e.s et plusieurs ont été arrêté.e.s par la Police aux Frontières. Plusieurs centaines de personnes exilées ont été forcées de monter dans des bus censés les amener dans des centres d'hébergement loin du littoral, sans en connaître la destination et sans évaluation des situations individuelles. Nombre d'entre elles sont revenues dans la région dès l'après-midi même et dans les jours suivants. Les lieux de vie et les affaires des personnes exilées ont été détruits, notamment à l'aide d'engins de chantier dans le Dunkerquois, laissant leurs habitant.e.s sans matériel pour faire face au froid, au gel et à la neige tombée le premier week-end de décembre.

FIN NOVEMBRE -
DÉBUT DÉCEMBRE



Tant par son inaction (absence de mise à l'abri adéquate) que par son action (expulsions quasi-quotidiennes des lieux de vie et saisie des affaires des personnes), **l'État a contraint les personnes exilées à vivre plusieurs mois dans l'humidité et dans l'impossibilité de se sécher ou de préserver leurs effets personnels des pluies et de la boue.**

Ces conditions de vies manufacturées par l'État ont un **impact délétère sur la santé des personnes**, l'humidité a posé des difficultés pour soigner les plaies notamment celles situées sur les pieds[22].

Ces stratégies illustrent ladite **politique de « lutte contre les points de fixation »** mise en œuvre à la frontière depuis fin 2016.

INFLIGER DE LA SOUFFRANCE À DES PERSONNES JUGÉES INDÉSIRABLES

Contraindre des personnes à survivre dehors est physiquement et psychologiquement difficile, dangereux et désastreux sur le plan sanitaire. Mais contraindre les personnes exilées à survivre dehors, qui plus est dans ces conditions, tout en les vulnérabilisant davantage par des **expulsions et saisies illégales systématiques d'équipement essentiels** a aussi une dimension intrinsèquement violente et traduit une volonté d'infliger des souffrances[23] à des personnes jugées indésirables.

Le silence des autorités face à la situation critique des personnes à la rue lors de ces événements, envoie un message clair d'exclusion et de rejet, de différence entre les « nationaux » et les « étrangers », entre les sédentaires et les sans-abris, et participe à l'invisibilisation de la présence et du vécu des personnes exilées à la frontière franco-britannique.

Les conditions de vie dans les campements informels, particulièrement lors des intempéries et fortes chaleurs de 2023, à Calais et Dunkerque ne sont par nature pas compatibles avec le respect de la dignité humaine et la protection des individus de traitements inhumains ou dégradants ou encore de la protection de leur vie privée que l'État français doit pourtant garantir au regard de ses obligations nationales, européennes et internationales.



D'une part, le simple fait que **les autorités ne proposent pas de solution digne aux personnes vivant sur les lieux de vie informels constitue une violation de ses obligations** puisque celles-ci doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher que les personnes soient obligées de vivre dans des conditions indignes. Les moyens qu'elles mettent en œuvre doivent tenir compte de la vulnérabilité particulière des individus (femmes, enfants, personnes malades, personnes précaires ou sans papiers...). Ces violations sont d'autant plus graves quand les autorités refusent sciemment de proposer des solutions pérennes alors que le Pas-de-Calais et le Nord font l'objet d'évènements climatiques mettant en danger les personnes exilées vivant dans la précarité.

D'autre part, au regard de ses engagements, **l'État français ne peut mettre en œuvre des politiques publiques qui ont pour conséquences d'aggraver la vulnérabilité des personnes.**



Or, le record d'expulsions, de saisies et de destructions d'effets personnels organisées par les autorités lors de **grands froids ou d'inondations et crues** dans le Calais et le Dunkerquois répondant à la mise en œuvre d'une **politique de « lutte contre les points de fixation »** rend l'État également responsable de violations de ses obligations. En effet, au lieu de protéger des individus en situation de vulnérabilité de graves violations de leurs droits lors d'épisodes climatiques exceptionnels, l'État met en œuvre une **politique qui est constitutive de traitements inhumains et dégradants et donc d'atteinte à la dignité des personnes.** ■





VIOLENCES POLICIÈRES

L'année 2023 a été marquée par une **surenchère de lois et pratiques sécuritaires** ayant un impact délétère pour le respect des droits des personnes exilées aux frontières.

Malgré la censure des dispositions de la loi sécurité globale de 2021 pour l'utilisation de drones lors des missions de police administrative, le recours aux drones à des fins de surveillance a été légalisé par la loi relative à la responsabilité pénale et la sécurité intérieure du 24 janvier 2022. Le 19 avril 2023, le ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer a publié le décret d'application de cette loi autorisant la captation d'image par ces engins lors de ces mêmes missions de police notamment pour la surveillance des frontières[24].



UTILISATION DE DRONES

Le 7 février 2023, en ce qui concerne la frontière franco-britannique, les préfetures du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme ont **autorisé pour 3 mois l'usage simultané de caméras embarquées sur des drones - jusqu'à 76 -, des hélicoptères et un avion** pour motifs officiels de lutter contre les trafics d'êtres humains et le franchissement irrégulier des frontières ainsi que le « secours aux personnes » qui sont toujours plus nombreuses sur les embarcations de fortune[25]. Cette utilisation laisse pourtant à penser qu'elles **s'inscrivent dans le contrôle et la répression permanentes des personnes exilées vivant à la frontière, la criminalisation des passages et la déshumanisation de ces personnes**, perçues par l'État comme des chiffres à réduire, les poussant toujours plus à risquer leur vie lors de leur parcours migratoire.

Dans le Calais et le Dunkerquois, il est particulièrement difficile pour les associations

de contester devant le juge administratif la décision préfectorale de recourir aux drones. Au quotidien, et plus particulièrement lorsque ces engins survolent les lieux de vie informels où survivent les personnes exilées, **leur déploiement n'est pourtant pas nécessaire, ni adapté ou proportionné au regard d'un supposé risque de « menace à l'ordre public »**. Cet usage est à notre sens liberticide pour les personnes exilées et participe à leur **surveillance permanente au mépris du droit au respect de la vie privée**[26].

La frontière franco-britannique n'est pas un cas d'exception : **l'utilisation des drones s'observe dans tous les contextes frontaliers**. À titre d'exemple, à Mayotte ou à la frontière franco-italienne, les préfets ont très largement autorisé l'utilisation de ces engins vidéo pour plusieurs mois consécutifs sur de larges périmètres et participant toujours plus à la militarisation des frontières[27].

76

C'est le nombre de caméras transportées entre autres par des drones de la PAF, visant à surveiller le littoral nord.

150 Km

C'est la distance sur laquelle sont déployés les drones sur la côte littorale.

5 Km

C'est la distance à laquelle ces drones peuvent transmettre.



UTILISATION DES LANCEURS DE BALLE DE DÉFENSE

Alors que les expulsions sur les lieux de vies informels à Calais et Grande-Synthe sont synonymes de violences en elles-mêmes pour les personnes exilées, on observe que **les forces de l'ordre sur le terrain sont surarmées**. En effet, les dispositifs policiers sont démesurés et les agent.e.s sont équipé.e.s de matraques, de gaz lacrymogènes, de LBD voire de fusils d'assauts. **L'utilisation des LBD et autres fusils dans la pratique de maintien de l'ordre en France perdure** alors que la Défenseure des droits continue de recommander au législateur d'adopter un cadre juridique plus précis et cohérent pour encadrer l'usage des armes par les forces de l'ordre, afin d'éviter toute difficulté d'interprétation et mieux protéger le droit à la vie et à l'intégrité physique. Elle enjoint les pouvoirs publics à interdire l'utilisation des

LB40x46 lors des opérations de maintien de l'ordre[28]. Les pouvoirs publics ne semblent cependant pas enclins à se séparer de ces armes lors des opérations de maintien de l'ordre, au regard des révélations de Mediapart en 2023 concernant une note ministérielle du mois d'août de 2017 de la direction générale de la police, réduisant les distances de tirs de 10 à 3 mètres et de la pratique en la matière[29].

À Calais, la présence de ces armes lors des expulsions quotidiennes des lieux de vie est d'autant plus curieuse que ces opérations de police se déroulent dans le cadre d'une enquête judiciaire pour flagrant délit[30] et non dans le cadre d'une opération administrative de maintien de l'ordre.

CONTROVERSES AUTOUR DU LBD

Le LBD revient souvent au centre des débats en raison des blessures graves qu'il peut causer, notamment des blessures oculaires et des traumatismes sévères. En novembre 2022, **l'État** avait ainsi été reconnu (partiellement) **responsable** de la **blessure infligée par un tir de LBD** à une personne exilée de l'ancienne jungle de Calais.

Tribunal administratif de Lille, 22 nov. 2022, n°2009059



TÉMOIGNAGES

VIOLENCES POLICIÈRES LORS D'UNE TRAVERSÉE DE LA MANCHE

Le 15 décembre 2023, l'équipe HRO a recueilli le témoignage d'une personne, retraçant les violences qu'elle a subies en tentant de traverser la Manche avec plus de 55 personnes, dont deux femmes et un enfant sur la plage de Calais, à 9 heures du matin.

”

Nous voulions traverser vers le Royaume-Uni mais la police est arrivée et a voulu aller nous chercher dans l'eau. Nous étions sur la plage, dans l'eau, et les policiers ont voulu venir dans l'eau. Nous leur avons dit qu'ils n'ont pas le droit de venir nous chercher dans l'eau. Ils ont battu deux de mes amis avec leurs matraques, et ils ont utilisé du gaz lacrymogène. Quand nous avons démarré le moteur, un officier a dit: "si vous démarrez votre bateau et que vous restez dessus, nous allons venir et lacérer ce bateau si vous voulez traverser la Manche".

Nous sommes sortis de l'eau parce qu'ils commençaient à nous taper. Nous avons donc quitté le bateau, nous sommes sortis de l'eau. Ils avaient des armes, au moins 5, et ils ont commencé à tirer le bateau. [Un des policiers] a dit qu'il voulait arrêter tout le monde, les emmener à la gendarmerie. Ils ont arrêté 20 de mes amis. Trois d'entre eux ont été retenus au poste, l'un est sorti après un jour, mais il y en a deux dont personne n'a de nouvelles, nous ne savons pas où ils sont. Nous leur avons dit : "si vous vous comportez comme cela, nous allons enregistrer". Lorsque nous prenions des vidéos, ils agissaient normalement. Mais quand ils faisaient usage de leur gaz lacrymogène, lorsqu'ils battaient les gens... Nous étions en train de courir, nous n'avions pas le temps de prendre des vidéos! Ça n'est pas un respect des droits humains. Vous savez, nous avons quitté nos pays pour bénéficier d'un respect des droits humains et ils se comportent avec nous comme si nous étions des animaux.

”





VOLS DE TÉLÉPHONES PORTABLES PAR DES CRS

Le 27 juin 2023, l'équipe HRO a accompagné au commissariat pour déposer plainte deux personnes exilées ayant été victimes de violences et de vols de téléphones de la part d'agents de CRS. Les faits qui nous ont été relatés se sont déroulés le dimanche 25 juin 2023 sur un des plus anciens lieux de vie informels de Calais.

Des Soudanais vivant sur le campement chargent leur téléphone sur un chantier avec l'accord des ouvriers, profitant de ce moment pour flâner, se divertir, se reposer. Lorsqu'à 16 heures deux fourgons de CRS s'arrêtent à leur niveau, n'ayant aucune raison de fuir et imaginant un simple contrôle d'identité ou une sommation de quitter les lieux, les personnes exilées présentes restent sur place.

À la vue de bonbonnes de gaz lacrymogène portées par deux ou trois CRS, I. prend la fuite. À un mètre de distance des autres exilés, les CRS usent de leurs bonbonnes, l'odeur du gaz réveille A. qui aussitôt prend la fuite.

Les exilés attendant le départ des CRS pour récupérer leurs effets personnels ont attendu deux à trois heures le départ des deux camions. Lorsqu'ils sont retournés sur les lieux, les rallonges pour s'alimenter en électricité ont été coupées par les CRS et les téléphones ont disparu, amenés dans un camion.

L'action des CRS alors « en service » et « agissant en matière de flagrance », s'inscrit dans la politique étatique, menée par les différents gouvernements français, de « lutte

contre les points de fixation » visant à la criminalisation de la présence des exilé.e.s à la frontière franco-britannique accompagnée d'un harcèlement institutionnel constant. **Détournant les procédures légales de notre État de droit, l'ordre judiciaire soutenu par l'ordre administratif use des procédures de flagrant délit pour mener à bien sa politique, instituée et assumée.**

Dans ce cas précis, que constitue le flagrant délit ? Le fait d'avoir volé de l'électricité à des ouvriers consentants ? D'avoir osé se reposer sur un terrain vague inoccupé ? Ou tout simplement le fait d'être présent sur une frontière à la recherche de la dignité de la personne humaine ? ■



LES EXPULSIONS

dans le DUNKERQUOIS

DES INTERVENTIONS VIOLENTES ET INHUMAINES



En 2023, **39 opérations d'expulsions** ont été observées et documentées dans le Dunkerquois par les équipes associatives présentes sur place. Ces documentations ont été en partie réalisées par d'autres associations que nous souhaitons sincèrement remercier pour leur implication et leur aide précieuse. Dans le Dunkerquois, les lieux de vie regroupent plusieurs centaines de personnes et jusqu'à près de 2000 selon les périodes. **Les opérations d'expulsions y sont massives et interminables.** Le 8 août 2023, c'est au moins 479 personnes, parmi lesquelles au moins 15 enfants et 15 femmes, qui ont été expulsées sur une opération qui a duré au minimum sept heures. Les opérations d'expulsions sur les

lieux de vie sont organisées par les autorités **quelles que soient les circonstances météorologiques et sans diagnostic social préalable.** Le 4 janvier, une expulsion était menée dans le Dunkerquois (conjointe à celle de Calais) alors même qu'une personne était décédée la veille à la frontière. Aucun repos ni respect ne sont accordés aux personnes exilées. De plus, si les opérations sont généralement fixées par décision de justice (ordonnance sur requête), les personnes vivant sur les lieux de vie ne sont pas prévenues et donc n'ont aucun moyen de se défendre[31]. Ces interventions sont une violence supplémentaire pour les personnes exilées, dont les conditions de vie sont extrêmement

précaires, qui voient débarquer avant le lever du soleil un **très lourd et impressionnant dispositif de forces de l'ordre, accompagné d'engins de destructions, de bus et d'agent.e.s de l'État.**

Le 4 mai, nous avons comptabilisé plus de 200 forces de l'ordre présentes, majoritairement des CRS et des gendarmes mobiles dont les missions premières sont de l'ordre de la gestion des foules et du maintien de l'ordre public. Au moins 45 vans de forces de l'ordre (Police nationale, CRS, gendarmerie mobile), 10 motos, 1 bateau, des bennes, 3 tractopelles, 1 pelleuse et des tracteurs ont été mobilisés pour procéder à ces opérations. Le 30 novembre, nous avons même documenté la présence de plusieurs bateaux et d'un hélicoptère.

En aucun cas ces personnes ne sont formées à l'accompagnement de publics vulnérables. **À leur surnombre (et leur incompétence) s'ajoute un arsenal d'armes composé de LBD, de fusils d'assaut, de lanceurs de grenades Cougars ou de bombes de gaz lacrymogène.**

Des événements particulièrement violents et importants ont été observés et documentés sur les campements de Dunkerque et Loon-Plage où des centaines de personnes (sur)vivent au quotidien. Le 23 février 2023 : nos équipes ont observé, de la part des forces de l'ordre, des refus répétés de laisser les personnes récupérer leurs effets personnels. Les personnes ont été contraintes de partir du lieu puis repoussées vers le canal et vers la route départementale. La situation présente de nombreux dangers d'autant que, depuis leur véhicule, les forces de l'ordre ont gazé les personnes qui étaient à pied sur le bord d'une route et notamment sur un pont.



Au cours de l'année 2023, au minimum 93 personnes exilées ont été arrêtées par la Police aux Frontières lors des expulsions de lieux de vie. Ces arrestations s'accompagnent de violences.

Lors des opérations d'expulsion à Dunkerque, les forces de l'ordre imposent à toutes les personnes de quitter leur lieu et de se regrouper vers des bus affrétés pour l'occasion. Ces opérations de « mise à l'abri » ne sont pas dans l'intérêt des personnes exilées et sont en réalité forcées. HRO a en effet observé des nasses de CRS et de gendarmes cherchant à pousser les personnes à monter dans les bus, il arrive donc que des personnes s'échappent en courant pour ne pas y monter. Nous avons aussi documenté des cas de **course-poursuite en voiture**. Le 4 mai, nous avons même documenté des cas de **chasse à l'homme** où des agents des forces de l'ordre ont poursuivi en voiture et en courant des personnes exilées.

L'effectif important déployé par **la Police Aux Frontières pour inciter les personnes à monter dans les bus - elles craignent d'être arrêtées** si elles refusent - démontre également le **caractère forcé de l'opération**. De plus, sur certaines expulsions, les personnes sont palpées et fouillées avant de monter dans les bus. En tout état de cause, **l'absence d'informations préalables quant à la destination des bus** est un élément supplémentaire pour attester du caractère forcé de ces opérations.

Le 7 juin 2023, une opération de la police judiciaire a été menée sur un lieu de vie, dans le cadre d'une enquête « pour des faits graves, donc de nature délictuelles ou criminelles ». La BRI était présente, lourdement armée, cagoulée. Un chien policier était également présent. Plusieurs personnes ont témoigné avoir été réveillées violemment, menottées avec des flex très serrés et mises à genoux pendant une trentaine de minutes avant d'être relâchées. Au moins 7 personnes ont été arrêtées.

DESTRUCTION DU PAYSAGE, POLITIQUE DE LA TERRE BRÛLÉE

Comme les années précédentes, 2023 n'a pas échappé aux dynamiques de destruction du paysage et à la politique de la terre brûlée[32]. L'objectif est toujours de rendre les terrains impraticables, l'installation la plus compliquée possible pour empêcher les personnes exilées de s'abriter et les invisibiliser toujours plus. Mise en place depuis plusieurs années, cette politique s'est illustrée à maintes reprises dans le Dunkerquois en 2023. De manière générale, les expulsions de terrains entre Loon-Plage,

Mardyck, Dunkerque et Grande-Synthe, sont suivies de la **destruction de l'environnement et des sols, à l'aide de gros engins de chantier** qui creusent des fossés, retournent la terre et arrachent les arbres. Les autorités appliquent la politique de la terre brûlée en rasant les lieux de vie et en rendant les espaces inhabitables, pour **pousser les personnes exilées à s'installer toujours plus loin et pour les rendre toujours plus invisibles**.



Le début d'année a été particulièrement marqué par ces destructions des paysages. Les autorités ont durci leurs actions, par exemple, les 4 et 5 mai, l'entrée d'un lieu de vie, déjà grillagée, a été cadennassée. **Des engins de chantier ont été utilisés pour bloquer l'accès au lieu de vie expulsé et empêcher les personnes de se réinstaller et les associations de revenir pour les distributions.** Evidemment, aucune alternative pour une installation dans un nouveau lieu n'a été proposée.

Comble de l'ironie, la communication des villes alentours concernant leur engagement sur les questions de biodiversité et d'environnement : à 100 mètres des lieux de vie saccagés au début de l'année et d'un autre lieu de vie sur lequel la Communauté Urbaine de Dunkerque refuse d'installer une benne à ordures

et d'organiser le ramassage des ordures, on peut observer un panneau, vantant le respect de la biodiversité. « Fauchage limité » certes, mais il n'y a visiblement pas de limite à la déforestation et au retournement de la terre quand il s'agit d'empêcher des personnes sans domicile d'avoir quelques jours de « répit ».



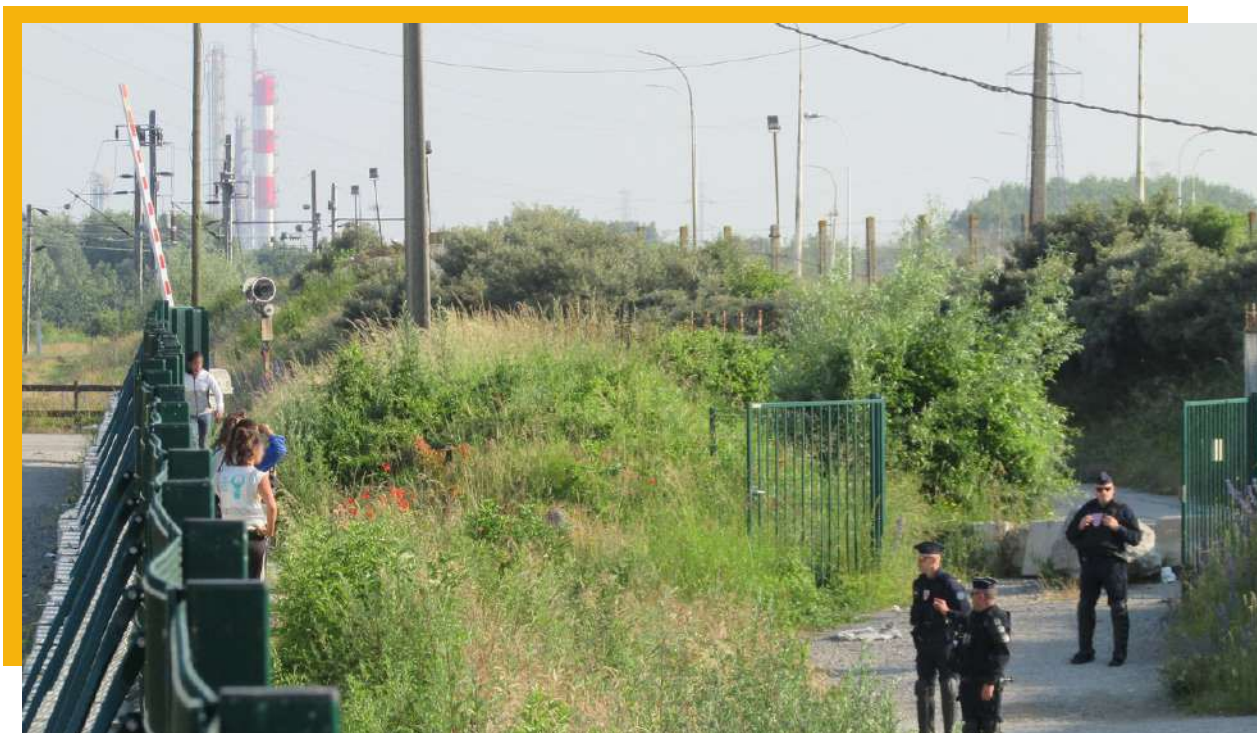
STRATÉGIES D'ENFERMEMENT ET DYNAMIQUE SÉCURITAIRE



Si la frontière est une forteresse où l'on empêche à la fois les gens de rentrer mais également de sortir, la même stratégie est mise en place concernant les lieux de vie. Depuis plusieurs années, les expulsions s'enchaînent et suivent toujours une logique de déplacement forcé et constant des populations. Pour ce faire, **grillages, barbelés, blocs de béton, digues et gros rochers viennent barricader les espaces dans lesquels les personnes sont installées**, ou les passages par lesquels elles ont l'habitude de se déplacer. La volonté de contrôler les personnes et leurs déplacements est telle que les manœuvres politiques et policières pour invisibiliser et persécuter les personnes exilées à la frontière se succèdent avec une logique difficilement compréhensible.

En effet, au début de l'année 2023, HRO semblait observer une **volonté autoritaire de regrouper les personnes au sein d'un même espace, nommé « La Plaine »**, et dénonçait conjointement aux autres associations présentes à Dunkerque, la dangerosité de cette manœuvre. La Plaine en question était un terrain enclavé entre un canal, une rigole creusée, une voie ferroviaire, une route départementale, et des grillages délimitant une raffinerie de l'entreprise Total. Ce déplacement a été réalisé par la force sans aucune garantie

ou préoccupation d'un accueil digne. Les associations ont constaté une **précarisation encore plus grande des personnes et une entrave aux activités d'accompagnement et d'aide associatives du fait du manque d'accessibilité**. Sur ce nouveau lieu de vie aucun accès à l'eau officiel n'a été mis en place et l'accès aux urgences était impossible au regard de la largeur du portail à l'entrée du site. Les associations dénonçaient également la possibilité d'enfermement qu'offrait cet espace.



À partir du mois de mai, les stratégies des autorités ont changé de nouveau et la politique de harcèlement et de « lutte contre les points de fixation » a repris de plus belle. Les 4 et 5 mai 2023, la Plaine est expulsée sur deux jours consécutifs afin de la vider entièrement. Le lieu de vie informel est fermé, les grilles sont cadenassées et, à l'aide de tractopelles, une butte de terre est érigée, empêchant ainsi les personnes de se réinstaller dans cet espace. Les personnes expulsées début mai ont ensuite

investi des espaces voisins, dont une aire réservée aux gens du voyage – qui était inoccupée à ce moment-là. Les expulsions qui ont suivi ont concerné tous ces espaces et n'ont cessé de se répéter. Pour autant, aucun autre espace n'a jamais été proposé afin de permettre aux personnes de s'installer ailleurs. **Survivant sur des terrains expulsés régulièrement, les personnes exilées se voyaient voler et détruire leurs affaires au nom d'une politique de harcèlement inhumaine.**

Les manœuvres explicites et les dispositifs onéreux mis en place par les autorités dans le Dunkerquois en 2023 témoignent d'une volonté criante d'enfermement et d'invisibilisation des personnes exilées : entre l'enfermement des personnes ou la clôture et la sécurisation de terrains à l'aide de cadenas, de grillages et de fossés, tous les moyens sont bons pour mettre en place une politique de non-accueil.

Notons que les expulsions à Dunkerque, accompagnées des opérations de mise à l'abri forcée, sont elles-mêmes une forme d'enfermement à géométrie variable. En effet,

les mises à l'abri forcées sont toujours armées de moyens plus importants que les mises à l'abri volontaire quotidiennes. Les conditions météo sont utilisées à l'avantage du discours et des volontés des collectivités et des autorités : les associations ont dû se battre pour la mise en place d'un Plan Grand Froid et ont même parfois dû se porter garantes de son organisation quotidienne, notamment en début d'année ; alors qu'en fin d'année, les autorités justifiaient leurs expulsions de grande ampleur et les mises à l'abri forcées par cette même météo. Cette dernière est un argument assurément pratique, illustrant à merveille la mauvaise foi de la préfecture.

DES ORDONNANCES SUR REQUÊTE ET UN RÉFÉRÉ MESURE-UTILE

Les ordonnances sur requête, réutilisées sur plusieurs mois, sont les bases légales les plus utilisées à Dunkerque. Ces expulsions sont d'autant plus violentes qu'elles ne permettent pas, en amont, aux personnes exilées de se défendre devant un tribunal. Les terrains expulsés en 2023 appartiennent pour la majorité au Port autonome de Dunkerque. Si ces ordonnances ne permettent pas l'accès au tribunal pour les personnes exilées, ces procédures sont de plus en plus dangereusement normalisées à la frontière. Les huissiers de justice chargés de constater l'occupation des terrains choisissent délibérément de déclarer les personnes habitant sur ces lieux de vie comme non identifiables, en faisant le choix de ne pas venir sur ces lieux accompagnés de traducteurs et traductrices ou en ne daignant pas rencontrer les personnes. **Ainsi, aucune assignation au tribunal n'est faite et les personnes sont exclues de l'accès à la justice**[33].

Cependant, il faut relever que, le 24 mai 2023, la Communauté Urbaine de Dunkerque a demandé l'expulsion de son terrain réservé aux gens du voyage à Loon-Plage, cette fois par le biais d'un **référé mesure-utile**, s'agissant d'un terrain public soumis à la compétence du juge administratif. Un avis d'audience a donc été affiché à l'entrée du lieu de vie le 25 mai. Les associations HRO et SALAM ont pu mettre en contact quatre requérants et requérantes avec Maître Lionel Crusoé qui a donc pu représenter les personnes lors de l'audience du 31 mai au Tribunal administratif de Lille. Si le juge a finalement autorisé l'expulsion du terrain[34], il est intéressant de noter que pour une fois, le droit à l'accès à la justice des personnes exilées a été plus respecté que pour le reste de l'année. Toutefois, sans le travail d'accès au droit des associations, l'audience aurait eu lieu sans les personnes visées par l'expulsion, au mépris du principe du contradictoire[35].

ENTRAVES AUX SOLIDARITÉS ET RÉPRESSIONS ASSOCIATIVES

Dans une même logique d'invisibilisation et de harcèlement des personnes exilées, **les personnes solidaires (dont les associations) sont également empêchées, entravées et réprimées**. Systématiquement tenues à l'écart des expulsions par les forces de l'ordre, **les bénévoles qui viennent pour documenter ou soutenir les personnes exilées subissent des intimidations, des contrôles d'identité, des palpations, des fouilles des sacs des personnes ciblées et parfois des violences physiques**. Mais cela ne s'arrête pas aux expulsions et les stratégies des autorités sont nombreuses.

Dès la fin 2022, les autorités, avec l'aide du port autonome de Dunkerque avaient déplacé les dispositifs d'accès à l'eau mis en place par les associations sur un nouveau terrain appartenant également au port autonome de Dunkerque. **De grosses digues en béton avaient été installées de part et d'autre de l'ancien lieu de vie afin d'en bloquer l'accès**. Comme expliqué précédemment, les services d'urgence ne pouvaient alors plus intervenir dans le lieu de vie et **l'action des associations qui œuvrent tous les jours pour la solidarité a été gravement entravée**. Les autorités refusaient de mettre en place une collecte de déchets au niveau des lieux de vie. Entre novembre 2023 et janvier 2024, il a fallu 28 jours de grève de la faim d'un bénévole associatif pour extorquer ce maigre droit élémentaire auprès des autorités compétentes[36]. Ce même bénévole avait été arrêté et son camion saisi par la police.

Lors de chaque opération d'expulsion, les membres de l'équipe HRO ainsi que les

membres d'autres associations sont tenu.e.s à l'écart des lieux par de larges périmètres instaurés de manière aléatoire par les forces de l'ordre. **Le but est clairement d'empêcher toute observation extérieure de l'action des forces de l'ordre**, il est même assumé par des agent.e.s de police lors de discussions.

Les bénévoles reçoivent régulièrement des **menaces en cas de non-respect du périmètre** : « Si vous bougez pas de là ça va mal se passer ». Des membres HRO se sont également retrouv.e.s face à des cas de **violences physiques** perpétrées par des forces de l'ordre. Lors de l'année 2023, plusieurs observateur.ice.s ont été attrapé.e.s par l'épaule, poussé.e.s et même gazé.e.s lors de leurs activités de documentation. À cela s'ajoutent des **contrôles d'identité**, parfois avant même le début de l'opération, accompagnés de **contrôle abusif de véhicule** ou de **palpations**. Les pièces d'identité sont parfois prises en photo avec les téléphones personnels de forces de l'ordre. ■



ARRESTATIONS À LA GARE

de Calais Ville

L'été 2023 a été marqué par des interventions policières marquantes, notamment observables à la gare de Calais-Ville. Ces événements ont sans doute pu avoir lieu dans d'autres gares du littoral calaisien et dunkerquois, mais HRO n'a pas pu les documenter.



Ces interventions se sont matérialisées par des **vagues de contrôles et d'arrestations de personnes exilées à l'intérieur de la gare**, à la sortie même des trains. À de nombreuses reprises, des policiers et policières ont attendu délibérément l'arrivée de trains spécifiques à la gare de Calais-ville, comme des trains en provenance de Paris, de Lille ou encore d'Amiens. Les forces de l'ordre ont ensuite procédé à des contrôles d'identité systématiques. Lors des premiers contrôles, **les agent.es de la Police nationale ciblaient exclusivement toutes les personnes racialisées**[37] qui descendaient de ces trains. Ces contrôles au faciès étaient complètement illégaux car discriminatoires. Dès l'instant où la

présence d'associations a été remarquée - notamment celle de HRO qui tentait de filmer la manière ouvertement raciste de sélectionner les personnes à contrôler -, les contrôles ont été appliqués à tous et toutes. Mais ils n'en n'étaient pas moins abusifs, les titres de transport étaient à peine regardés, ce qui intéressait les forces de l'ordre étaient les **papiers d'identité** et la **nationalité** des personnes contrôlées. **Ces contrôles étaient bien souvent accompagnés de palpations et de fouilles des sacs des personnes ciblées.** Certains des contrôles qu'HRO a pu documenter avaient pour but de trier les personnes exilées selon leur nationalité et de procéder à des arrestations.

Le 9 juin est un exemple particulièrement marquant. Ce jour-là, différentes unités de police (PAF, CRS et BAC) ont attendu l'arrivée d'un train en provenance d'Amiens. À l'arrivée du train, **une agente CRS a procédé aux contrôles d'identité de toutes les personnes racialisées qui sortaient du train, pendant qu'une agente de la Police aux Frontières triait les gens en fonction de leur nationalité.** Les personnes de nationalité afghane ont finalement pu quitter la gare, mais les personnes d'autres nationalités (turque particulièrement), elles, ont été emmenées sur un quai de la gare. Elles ont ensuite été fouillées, puis **arrêtées par des agents de la PAF** qui les attendaient à une sortie située à l'arrière de la gare. Ainsi, au moins trois véhicules de la PAF et de la BAC sont partis de la gare après **10 arrestations discrètes, racistes et ciblées.**

Durant le mois de juin 2023, HRO a pu documenter cinq de ces interventions policières, les 9, 10, 14 et 26 juin, ainsi que le 23 août. Sur ces 5 expulsions, HRO a décompté au moins **20 arrestations par la PAF.** Si suivre les opérations d'expulsion tous les deux jours n'est jamais facile, documenter ces arrestations à la gare de Calais l'est encore moins. En effet, le caractère aléatoire des trains choisis à toute heure de la journée ou de la soirée pendant toute la période estivale, et les ressources limitées de l'association n'ont pas facilité les observations systématiques de ces interventions policières. Il est incontestable que toutes celles-ci n'ont pas pu être documentées ni comptabilisées par HRO. De plus, les tentatives d'intimidation dont l'équipe HRO fait l'objet au quotidien dans ses activités d'observation et de documentation ont encore une fois bien été présentes : les membres HRO ont été contrôlé.e.s les 9, 10, 14 juin et le 23



août. Une membre HRO a été **palpée** et son **sac fouillé** lors de l'intervention du 14 juin. Enfin, à chaque documentation, les membres HRO ont été tenu.e.s éloigné.e.s par un **périmètre aléatoire** des opérations policières aux abords et à l'intérieur de la gare.

Cette pratique d'arrestations ciblées est inacceptable et raciste et met, encore une fois, en lumière la gestion policière qui est faite des personnes exilées à la frontière. **Les contrôles au faciès, les arrestations discrètes et l'intimidation constante dont font usage les forces de l'ordre à la frontière sont observables de manière permanente** de la gare aux plages, en passant par tous les coins de rues et tous les petits bosquets possibles et imaginables. Ces discriminations, documentées depuis de nombreuses années[38], sont inhérentes à la violence et au racisme d'État flagrant à la frontière. ■



Vie et transformation d'un lieu de vie informel à Calais

Il est difficile de définir le campement ; Michel Agier s'y était appliqué, dans son ouvrage *Un monde de camps* (2014 ; 19) et n'avait trouvé aucune définition bien précise qui puisse tout à fait décrire ce que l'on voit apparaître et disparaître au fil des événements à la frontière du nord de la France. Pourquoi ? Comme Agier le soulève lui-même, la difficulté à qualifier le camp réside tout d'abord dans les caractères protéiformes et mouvants qu'il peut avoir.

Prenons l'exemple d'un lieu de vie, qui aura probablement marqué l'année 2023 à Calais, par ses évolutions exemplaires au fil des mois. Investi depuis 2017 par les exilé.e.s de Calais, ce lieu de vie se trouve, comme beaucoup d'autres, en périphérie de la ville, à proximité de passage et d'arrêt de camions transitant vers le Royaume-Uni ; **un endroit stratégique pour les personnes exilées donc, qui peuvent s'y cacher tout en tentant régulièrement de monter dans un camion.** Ce mode de passage est quasiment impossible à chiffrer. Alors que les arrivées en bateau font l'objet d'un décompte précis des autorités britanniques (les *smalls boats* étant bien souvent interceptés avant leur accostage), **les traversées par camions restent quasiment invisibles aux institutions françaises et britanniques.**

Se trouvent donc sur ce lieu de vie, et depuis des années, des personnes en recherche de protection vivant entre la boue et le vent, les feux de bois et la pluie, essayant au mieux de

se créer des espaces sécurisants et d'inter-socialisations. **En 2023, cet espace a pris de nombreuses formes différentes, se mouvant au gré de la répression policière et des stratégies d'adaptation et de résistance que lui ont opposées les habitant.e.s.** De fait, comme tous les autres lieux de vie de Calais, le lieu de vie subit, tous les deux jours, des descentes policières qui n'ont d'autres finalités qu'un harcèlement institutionnalisé – HRO a ainsi observé 115 expulsions sur base de flagrance[39] en 2023. K.[40], qui a pu résider six mois sur la « terre des Droits de l'Homme », en a fait les frais dès son arrivée sur le campement :

Quand je suis arrivé à Calais, j'y ai rencontré des amis, qui m'ont expliqué comment avoir une tente. Le matin suivant, la police est venue dans la jungle et nous a dit de partir et ils ont pris les tentes. Certaines personnes avaient de l'argent dans leur tente, des téléphones... J'ai ensuite appris que cela faisait partie du quotidien.

Il décrit qu'il s'est également fait voler ses affaires personnelles par les forces de l'ordre, à plusieurs reprises l'obligeant alors à faire appel à la solidarité communautaire pour se loger, se vêtir, se nourrir. Un constat de harcèlement partagé par Hz., résidant sur ce lieu de vie pendant 8 mois, entre 2022 et 2023.

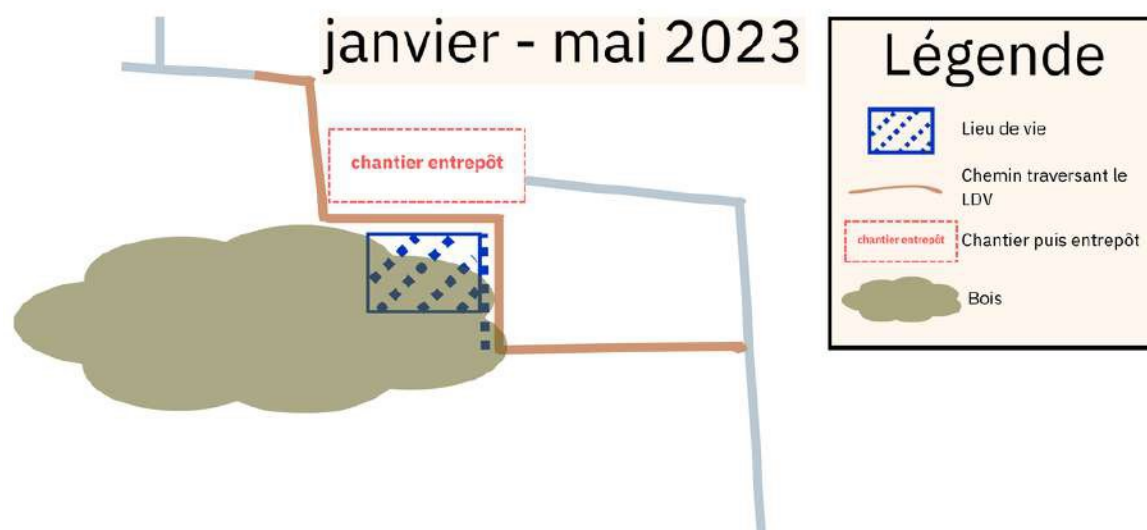
La police vient quasiment tous les jours dans le camp. Je ne comprends pas ce qu'ils font ici, ce qu'ils veulent. Le pire, c'est quand ils viennent alors qu'il pleut. Toutes nos affaires (couvertures, matelas, vêtements...) sont mouillées, parce qu'ils les jettent en dehors des tentes et les laissent trainer sur le sol. Je ne comprends pas. Après, tout est sale et mouillé.

Mais au-delà du harcèlement couramment subi par les personnes survivant sur les lieux de vie à Calais, celui qui nous intéresse présentement a été **la cible de plusieurs transformations profondes de son paysage, rétrécissant toujours plus l'espace de vie des exilé.e.s et correspondant à proprement parler à une stratégie d'étouffement**[41].

Existant depuis 2017, le lieu de vie dont nous parlons ici a une histoire évidemment bien plus longue que celle présentée dans ce rapport ; la répression et le harcèlement administrés par les autorités ont, depuis l'installation des pre-

-mières tentes, eu des effets de modifications du paysage et de déplacements successifs du lieu de vie de quelques mètres. L'année 2023 s'inscrit dans une continuité de cette histoire – nous la prenons comme une illustration plus qu'un phénomène exceptionnel. Ainsi, en janvier 2023, l'espace était encore relativement ouvert. Dans le courant du mois, les ouvriers d'une entreprise s'implantant sur le site délimitent ce qui sera alors en chantier pendant plusieurs mois et obstruera quelque peu l'espace. Une centaine de personnes survivaient alors dans ce lieu de vie, constitué du bois et des alentours du chemin y menant, étant ainsi relativement bien cachées des regards extérieurs.

Au fil des mois, la météo se faisant de plus en plus clémente, la frontière connaît en général un nombre croissant d'exilé.e.s venu.e.s tenter le passage. Le campement accueille donc de nouveaux arrivant.e.s, élargissant de fait largement le périmètre du camp. **Ainsi, entre le mois de mai et le mois de juin, le nombre de personnes présentes sur ce lieu de vie a bondi de 45%**. En juin, environ 630 personnes occupaient les lieux[42].



C'est à ce moment-là que les autorités ont décidé de procéder à une **opération de grande ampleur, de façon unilatérale et en méprisant toutes les règles qui s'appliquent pour un procès équitable dans un État de droit** : HRO a ainsi observé que l'opération a débuté quelque peu avant 6h00, prenant les exilé.e.s par surprise pendant leur sommeil, avec un arsenal d'au moins 24 fourgons de CRS (de trois compagnies différentes), 6 fourgons de la PAF et 8 véhicules de la Police nationale. Au moins 8 bus ont été affrétés pour forcer les habitant.e.s du camp à s'y entasser, les yeux encore embués et sous peine d'être arrêté.e.s par la PAF, entreprise documentée par HRO de 06h00 à 10h00, avant la **destruction minutieuse du campement par les équipes de « nettoyage », venues saisir les affaires personnelles que les personnes déplacé.e.s ont été forcé.e.s de laisser derrière elles**. K. nous relate cet événement en ces termes :

Après un mois à Calais ou quelque chose comme ça, il y a eu un raid dans la jungle. La police est venue très tôt le matin, à 5h du matin, moi j'étais encore en train de dormir dans ma tente. J'ai été réveillé par les cris de jeunes hommes qui ne voulaient pas se faire embarquer par la police. J'ai ouvert ma tente et là j'ai vu une tonne de policiers. J'ai eu extrêmement peur, je suis resté pétrifié dans un coin de ma tente.

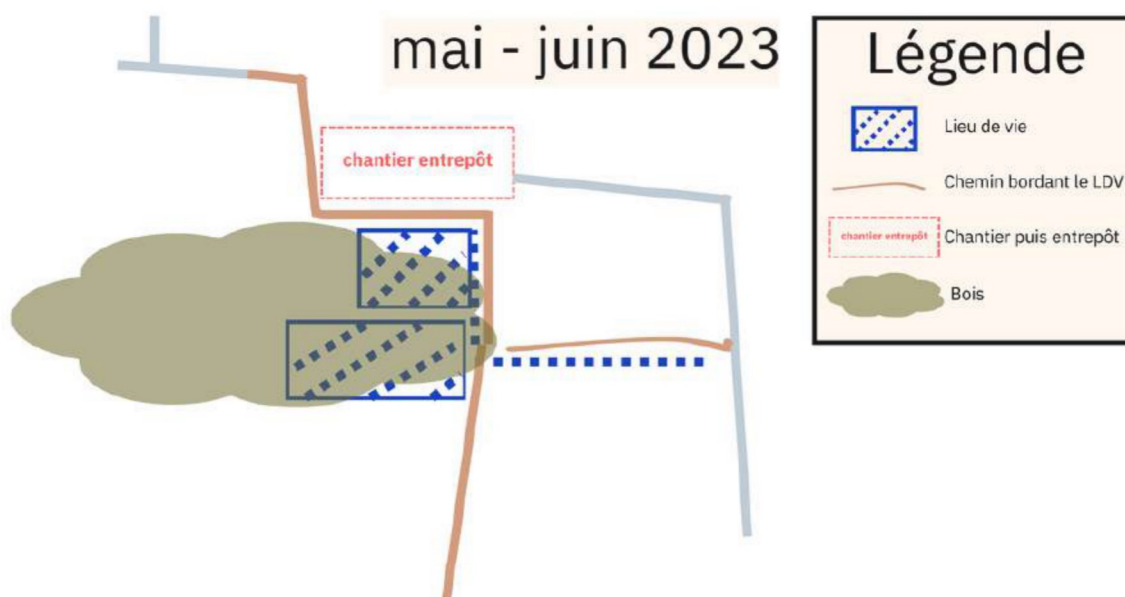
Faut-il encore rappeler le **caractère répressif extrêmement violent de ces opérations que le gouvernement ose appeler « mises à l'abri »** ? Le témoignage de K. parle de lui-

même. Lorsque ce dernier, ayant réussi à se cacher et éviter le déplacement forcé, revient sur le campement l'après-midi :

Je n'ai plus rien trouvé. Tout avait été pris et détruit : les tentes, la nourriture, l'eau, toutes les bâches et les abris qu'on avait construits pour se protéger de la pluie.

Ce jour-là, les autorités se sont ainsi vantées d'avoir éloigné de force de la frontière 430 personnes. La grande majorité n'a comme d'habitude[43] pas eu le temps de rassembler ses affaires, qui seront détruites sans distinction par la société privée de « nettoyage » mandatée par l'État.





Et pourtant... **Transféré.e.s jusqu'à 200 kilomètres de la frontière, les déplacé.e.s reviennent, pour la plupart le lendemain même** ; ils et elles n'ont pas d'autres choix que de traverser pour l'Outre-Manche et il a été démontré à de nombreuses reprises que les délocalisations répétées n'avaient aucun impact sur ce fait. **De retour sur le campement, les exilé.e.s lui redonnent vie en quelques jours, et subissent de nouveau le harcèlement policier usuel** ; fait notable, le 25 juin 2023, nombre d'entre elles et eux se sont fait voler leurs téléphones portables par la police[44].

Par ailleurs, la fin de l'été 2023 a connu un nombre d'arrivées d'exilé.e.s pour le coup inhabituel[45] ; beaucoup ont rapporté à HRO être arrivé.e.s quelques semaines, voire quelques jours plus tôt seulement, en Italie. On se rappelle qu'en septembre, la presse européenne avait soulevé des arrivées massives d'embarcation sur les côtes de Lampedusa, agitant une fois de plus les **lubies racistes** d'un bout à l'autre du Vieux Continent.

Concernant l'espace qui nous intéresse, le changement a été largement perceptible ; la superficie du lieu de vie a plus que triplé en l'espace de quelques semaines. La stratégie d'invisibilisation à laquelle s'emploient les autorités depuis la mise en place de la politique de « zéro point de fixation » commençait dès lors à faillir significativement. Ainsi, en septembre, les associations dénombraient environ 1760 personnes (sur)vivant sur ce lieu de vie. Alors que pendant toute la première partie de l'année, les exilé.e.s se repliaient majoritairement dans un espace boisé et à ses alentours, restant relativement à l'abri des regards, le camp s'est alors développé sur un terrain ouvert, bien plus visible. De fait, cela a commencé à grandement gêner les autorités, qui ont une nouvelle fois décidé de la **mise en place d'une (vaine) opération de déplacement forcé**. Ainsi, le 10 octobre, dès 05h45, **les forces de l'ordre ont débarqué en masse dans un campement encore endormi afin de prendre tout le monde par surprise et optimiser le nombre d'éloignements de la frontière**.

Parmi les 537 personnes éloignées de force, HS. :

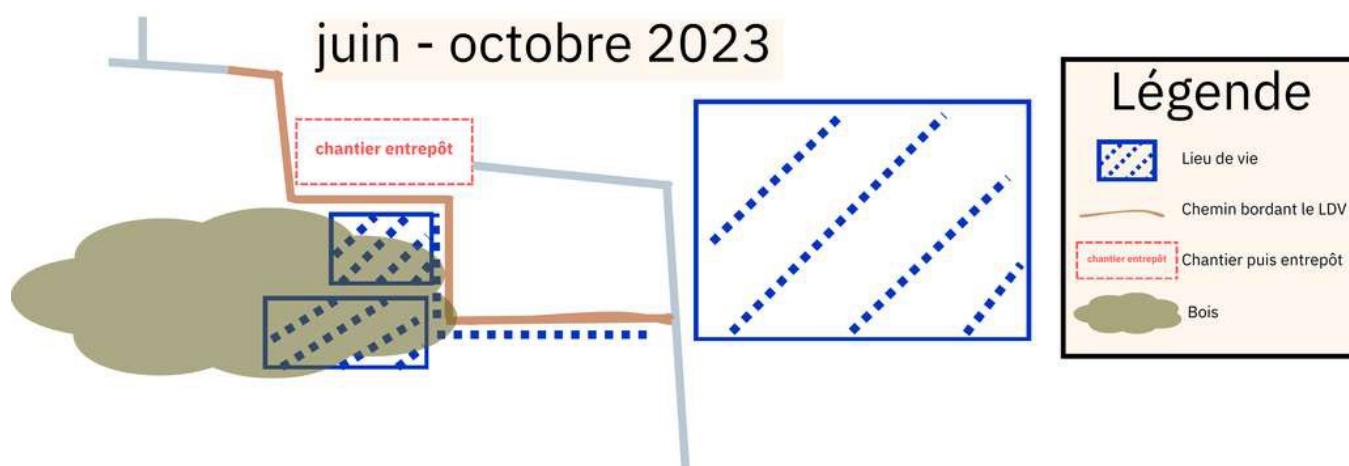
Le matin, très tôt, j'ai entendu des cris autour de moi. Les gens criaient que la police était là. Je suis sorti de ma tente, pour voir ce qu'il se passait, et j'ai été aveuglé par un policier qui pointait une lampe torche en plein dans mes yeux ! Tout le monde a dû sortir des tentes et se mettre en ligne. Il y avait des bus qui prenaient des groupes de gens, moi j'ai été transporté comme ça jusque dans une petite ville du centre de la France. Certaines personnes ne voulaient pas monter dans les bus et protestaient. Plusieurs ont été arrêtés par la police, ils trainaient à terre les gens qui ne voulaient pas les suivre. A un moment, ils ont utilisé du gaz lacrymogène contre nous.

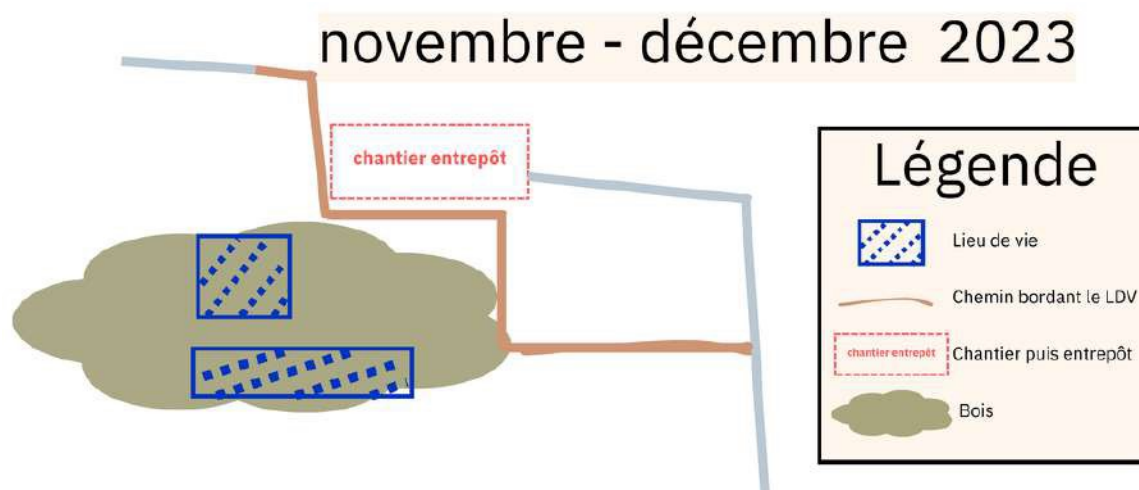
En effet, ce jour-là, HRO a observé l'utilisation de **gaz lacrymogène** à au moins deux reprises, alors que des personnes tentaient de s'enfuir, ce qui constitue en soi une **preuve flagrante du caractère contraignant de ces soi-disant mises à l'abri**. Encore une fois, **le lieu a été entièrement détruit**.

Le sol de la zone à droite sur le plan (la plus exposée aux regards extérieurs, ne bénéficiant pas de la couverture du petit bois présent à gauche du croquis), a été **labouré afin d'empêcher la réinstallation des exilé.e.s**. Comme souvent, celles et ceux qui ont pu sont revenu.e.s : la partie la moins exposée à la surveillance et à la répression des forces de l'ordre du lieu de vie se trouvant alors dans l'espace boisé, c'est ici que les rescapé.e.s du raid se sont tapissé.e.s pendant le mois et demi qui a suivi.

Fin octobre, la **tempête Ciaran** frappe les côtes du Pas-de-Calais avec une intensité gravissime, comme expliqué ailleurs dans ce rapport[46]. Le campement qui nous intéresse aujourd'hui n'a pas été en reste : particulièrement exposé du fait de sa localisation arboricole, des arbres entiers se sont effondrés sur des tentes et abris, ces derniers gisant rapidement dans une gadoue collante. **Les expulsions quotidiennes ont perduré, au milieu de l'eau et la boue**.

Enfin, pour clôturer l'année, le dispositif répressif a organisé un éloignement forcé le 30 novembre, par des températures négatives. Il est à souligner que peu d'exilé.e.s se trouvaient





à Calais à ce moment-là, y compris sur le lieu de vie que nous étudions : les associations y dénombrèrent environ 400 personnes présentes en novembre. Cependant, ayant eu vent d'une potentielle opération de ce type, HRO et plusieurs autres associations ont pu donner l'alerte aux personnes concernées. Le jour de l'opération a ainsi été une triste **partie de chasse** pour les forces de l'ordre ; donnant l'impression de répondre à des ordres flous, donnés sur un périmètre géographique mal défini, se déplaçant ainsi dans l'espace de manière très désorganisée. Ce jour-là, fait relativement inhabituel, l'opération s'est déployée sur quatre lieux de vie différents, **les forces de l'ordre cherchant à maximiser le nombre de personnes à arrêter ou à déplacer**. Préparé.e.s à une telle offensive, la majorité des exilé.e.s présente à Calais à ce moment-là a pu fuir l'opération, de sorte que les quelques 200 policier.e.s déployé.e.s pour l'opération ont trouvé, à partir de 05h50, des campements quasiment déserts. Si certaines chasses à l'homme[47] ont bien eu lieu, un nombre relativement mineur de personnes exilées a dû subir ce déplacement forcé. Cependant, l'opération a poussé les exilé.e.s à reculer leur campement encore plus loin dans le bois du lieu de vie le rendant extrêmement

difficile d'accès pour le dernier mois de l'année 2023. À Calais, c'est ainsi qu'un campement se transforme, s'adapte, est rythmé par la répression et d'autres éléments, au détriment du bon vouloir de ses habitant.e.s. **Le lieu de vie étudié ici illustre à la fois l'ampleur du harcèlement policier et les stratégies d'évitement et d'adaptation des exilé.e.s, organisé.e.s en communauté pour pouvoir faire face**. HS. raconte ainsi qu'un vocabulaire particulier est employé entre les habitant.e.s



du campement pour désigner la police, décrire leur position, faits et gestes sans que les traducteurs présents aux côtés des forces de l'ordre ne puissent comprendre. K. explique qu'à chaque fois que quelqu'un se faisait voler sa tente, une organisation collective se mettait en place pour accueillir les personnes dépouillées le temps qu'elles retrouvent de quoi s'abriter. HZ. décrit également les moments de partage, notamment les repas, comme fédérateurs et essentiels pour construire des liens de solidarité. **La répression s'applique, certes, mais elle s'accompagne de résistances.** Ces différentes dynamiques impactent la géographie d'un lieu, qui elle-même induit des changements de stratégies. Il n'empêche que cette rapide étude de cas d'un an sur un lieu de vie calaisien fait ressortir la volonté politique d'invisibilisation et de précarisation des conditions de vie des personnes exilées, en appliquant un harcèlement quotidien. Alors qu'en janvier 2023 les tentes et abris étaient relativement au sec lorsqu'ils se trouvaient sur

le bord du chemin du lieu de vie, ceux-ci trouvent désormais leur place dans la boue et l'eau, au milieu d'un bois envahi par les ronces et les déchets[48]. HZ., pudique sur ses conditions de survie, les évoque ainsi :

Je n'arrive pas à m'habituer au fait que je vis dans une tente. J'ai froid, il pleut beaucoup, mes affaires pourrissent, je dors mal. Tout ce dont j'ai besoin et que je demande, en ce moment, c'est une maison. J'ai des problèmes de dos à cause de la tente, et je suis aussi malade tout le temps.

Beaucoup racontent leurs problèmes pour dormir, leurs troubles de la concentration ou de la mémoire, le stress... **Le harcèlement policier et le maintien dans des conditions de vie indignes n'est évidemment pas sans conséquence sur les corps et les esprits. Il convient d'y mettre un terme sans délai afin de faire cesser cette gabegie.** ■



ENTRAVES

Envers les bénévoles britanniques

Comme toutes les années précédentes, Human Rights Observers a subi de nombreuses entraves quotidiennes envers ses observateur.ice.s (périmètres de sécurité démesurément large empêchant toute observation, contrôles d'identité systématiques, contrôles routiers et amendes visant plus particulièrement ses observateur.ice.s, intimidations, ...).



LA SURVEILLANCE POLICIÈRE

Pour l'année 2023, on constate que les observateur.ice.s britanniques ont été particulièrement visé.e.s à la frontière franco-britannique depuis le Brexit. Les autorités françaises ont pu se servir du frein qu'il constitue à leur liberté de circulation dans l'Union européenne comme moyen d'intimidation, notamment car désormais les Britanniques disposent d'un droit au séjour plus précaire en France et sont soumis à l'autorisation du pays d'accueil.

Comme nous rapporte un observateur britannique, malgré la promiscuité entre les pays, **son statut « d'étranger » en France** (entendu comme personne n'étant pas de nationalité française) **a souvent été utilisé contre lui par les autorités françaises pour le dissuader dans ses activités militantes à la frontière.**

Ce même bénévole a pu se rendre compte de la **quantité excessive d'informations détenues sur lui par les forces de l'ordre française** dans leurs enquêtes sur ses activi-

-tés militantes. En effet, en début d'année, plusieurs informations personnelles et ressortant de sa vie privée ont été révélées dans un journal anglais flirtant avec l'extrême droite, évoquant lieux de résidence et d'étude, ainsi que des informations sur sa vie personnelle et familiale. L'article précisant qu'il avait été rédigé grâce à l'accès à ces informations par les forces de l'ordre française[49].

La fuite d'informations de fichiers de police française dans la presse britannique pose éminemment question, ainsi que le contenu de ce fichier d'enquête incluant des informations de fichages vraisemblablement excessives et non nécessaires à une quelconque fin policière. Pour l'instant, les bénévoles n'ont jamais eu accès aux fichiers de police sur lesquels ils sont sûrement inscrits (au vu des contrôles d'identité systématiques des membres de HRO et de leur repérage par les forces de police), ils et elles peuvent alors fortement s'inquiéter du nombre d'informations détenues dans de tels fichiers.

EXEMPLE FLAGRANT DE LA CRIMINALISATION :

Deux bénévoles britanniques de HRO interpellé.e.s en pleine documentation d'une opération d'expulsion et retenu.e.s par la police pendant 23h30.

En novembre 2023, toujours dans un ciblage accru des bénévoles à la frontière dans le Calais, **deux bénévoles britanniques ont été placé.e.s en retenue administrative pour vérification de la légalité de leur séjour en France alors qu'ils documentaient une expulsion de lieu de vie informel dans le cadre des missions de HRO.** Les forces de l'ordre les ont particulièrement intimidé.e.s, en abusant de leur pouvoir et les ont retenu.e.s pendant 23h30 alors que leurs passeports - contenant les preuves de leur séjour régulier en France - étaient accessibles deux heures après le début de la retenue administrative.

Les deux bénévoles ayant vécu cet événement témoignent.



© Bahram_Mia

Au début, il s'agit d'une mission d'observation d'expulsion de lieux de vie avec une équipe de 3 membres HRO qui se déroule comme décrite dans notre méthodologie illustrée en BD (pages 12-18).

Membre HRO 1 : « *Le vendredi 17 novembre, alors que j'étais bénévole pour Human Rights Observers, j'ai été retenue par la Police Nationale française, notamment par la compagnie de CRS V/28. Ce matin-là, je suis partie avec deux autres membres pour suivre une série d'expulsions policières autour de Calais. Il s'agissait d'une opération d'expulsion habituelle comme il y en a toutes les 48h dans le Calaisis* ».

Membre HRO 2 : « *Le vendredi 17 novembre 2023 était pour moi ma première journée sur le terrain avec HRO. La veille, j'avais reçu une formation complète, y compris un briefing sur mes droits en cas de détention* ».

Comme précédemment rapporté par HRO, les membres de l'association sont souvent entravé.e.s dans leur travail d'observation, notamment par des contrôles d'identité abusifs qui sont à la fois un moyen d'intimidation et un moyen de mise à l'écart de l'opération d'expulsion en cours^[50]. Cette opération ne fait pas exception, les membres de HRO font l'objet d'un contrôle d'identité poussé :

Membre HRO 1 : « *Vers 12h00, j'ai fait l'objet d'un contrôle d'identité. Je me trouvais à côté d'un lieu de vie habité par des personnes exilées. J'ai fourni mon permis de conduire, estimant qu'il s'agissait d'une pièce d'identité valable en France. Le contrôle d'identité a été effectué par le chef (CRS A) du groupe. Sa stature était intimidante et agressive. À ce moment-là, environ cinq autres CRS ont encerclé tous les membres HRO. Un homme tenait une bombe lacrymogène. J'ai eu l'impression qu'il s'agissait de tactiques d'intimidation intentionnelles* ».

Mais ce contrôle de « routine » devient vite un prétexte pour embarquer les observateur.ice.s en rétention.

Membre HRO 2 : « *Après un quart d'heure, durant lequel le CRS A a passé un appel au talkie-walkie, on nous a dit, à ma collègue britannique et à moi, de les suivre jusqu'à une camionnette argentée ; nos permis de conduire n'étaient pas suffisants et nous devons être emmenés à un poste pour vérifier nos identités. Il y avait trois ou quatre CRS dans la camionnette, deux à l'avant et au moins un à l'arrière (CRS 2). Ma collègue et moi avons échangé quelques mots pendant que nous conduisions et le CRS A nous a dit agressivement d'arrêter de parler. Ma collègue s'est fait arracher son sac sur les genoux par le CRS 2* ».

Sans aucun comportement préalable agressif de la part des membres HRO, ces dernier.e.s rapportent le comportement intimidant des policiers dès leur arrivée au poste de police, alors que nous sommes dans le cadre d'un simple contrôle d'identité.

Membre HRO 1 : « Je suis arrivée au poste de police où tout le monde a quitté le véhicule. En approchant du poste, j'étais encore confuse. J'ai demandé au CRS A s'il avait des motifs légitimes de nous amener au poste. Bien que je me sois conduite poliment et respectueusement, le CRS A a semblé profondément offensé. Il a soudainement changé de comportement. Il a plaisanté avec ses collègues et m'a dit "Je suis la loi" en me montrant son badge de CRS. L'instant d'après, il m'a attrapé le bras droit et m'a traînée de force dans le commissariat. Il me pinçait intentionnellement la peau. Je lui ai dit qu'il me faisait mal et il m'a répondu "oh oui". Il ne s'est pas arrêté. En même temps, il m'a arraché mon chapeau. Je me suis sentie en danger et effrayée en présence du CRS A.

Je suis entrée à l'accueil du poste de police et on m'a ordonné de m'asseoir. Le CRS A a disparu, laissant les trois autres agents "superviser", notamment le CRS B, tout aussi désagréable. On m'a demandé de trouver une photo de mon passeport sur mon téléphone. J'ai tâtonné à la recherche d'une photo et je me suis dit en passant que "j'ai mon passeport", ce qui impliquait que j'avais une photo de mon passeport sur mon téléphone. Le CRS B est intervenu : "Non, vous n'avez pas votre passeport, vous avez une photo de votre passeport. Nous sommes corrects. En France, nous sommes corrects". Il a continué à m'imiter comme un enfant imiterait un autre enfant. Je ne m'attendais pas à ce qu'une faute sémantique mineure entraîne des moqueries - je me suis sentie attaquée et vulnérable, non seulement en tant que bénévole britannique, mais aussi en tant que femme. Peu après, on m'a emmenée dans un couloir. Des officiers ont crié après moi : "en France, nous avons des droits, et nous avons des devoirs". Un autre officier a crié : "Hé, elle parle français, vous savez". Il a répondu "je m'en fiche" et ils ont ri ».

Membre HRO 2 : « Ma collègue est une femme de taille moyenne, alors que les CRS mesuraient tous deux plus d'un mètre quatre-vingts, étaient imposants et portaient une tenue anti-émeute et de lourdes bottes. J'étais inquiet pour ma collègue et nerveux à l'idée de ce qui pouvait nous arriver. A ce moment-là, nous avons un interprète au téléphone. Parfois, l'interprète me demandait de transmettre des informations à ma collègue, plutôt que de nous parler séparément. J'ai trouvé intéressant qu'elle s'adresse principalement à moi - l'homme - plutôt qu'à ma collègue ».

Cet environnement intimidant est donc propice à des comportements virilistes et des moqueries des personnes étrangères. Les deux membres HRO sont retenu.e.s de longues heures sans être tenus informé.e.s de l'évolution de la situation.

Membre HRO 1 : « Le centre de rétention était un bâtiment séparé. J'ai été fouillée par palpation et placée dans une cellule. Un officier de sexe masculin (PAF A), m'a dit de ne pas m'inquiéter et que je serai libérée avant la fin de la journée. Ce ne fut pas le cas. Vers 16 heures, j'ai été emmenée dans une pièce où j'ai été interrogée par un membre de la Police Aux Frontières (PAF). Il ne m'a pas expliqué mes droits. Un interprète était présent. On m'a posé une série de questions. L'enquêteur était en possession de mon passeport, qui avait été apporté au poste par l'équipe de HRO ».

Membre HRO 2 : « Au bout d'un certain temps, un officier de la PAF m'a demandé de le suivre. Il m'a conduit à l'extérieur, dans un petit centre séparé. On m'a pris mes affaires, puis on m'a mis dans une cellule. C'était insalubre et inconfortable. Au début, j'étais seul dans une cellule située face à l'entrée du centre. J'étais dans une position où je voyais les personnes exilées suivre le processus de détention : être amenées dans le centre ou être libérées avec leurs effets personnels. Les agents de la PAF étaient grossiers avec les personnes déplacées, se moquant d'elles et les insultant lorsqu'elles ne comprenaient pas les instructions qui leur étaient données en français.

J'ai été déplacé dans une autre cellule plus loin dans le centre. J'ai été interrogé en milieu d'après-midi par un officier de la PAF, en présence de l'interprète que j'avais eu précédemment. Il ne m'a pas été clairement expliqué que je n'avais pas besoin de répondre aux questions. Certaines des questions étaient confuses. L'officier de la PAF et l'interprète étaient agréables, même si j'ai eu l'impression que l'interprète essayait parfois de me mettre des mots dans la bouche. J'ai ensuite été photographié et mes empreintes digitales ont été relevées dans un autre bâtiment ».

Les deux membres HRO se retrouvent alors à passer la nuit au centre de rétention alors que la police est en possession de leurs passeports depuis le milieu de l'après-midi. Il n'y a donc plus aucun motif pour les retenir.

Membre HRO 1 : « Vers 19h00, l'enquêteur, ainsi que la PAF A, m'ont dit que je resterai pour la nuit parce que c'était un vendredi après-midi et que la préfecture n'avait pas encore répondu. J'ai été choquée par cette information et je me suis à nouveau énervée. J'ai passé la nuit dans la cellule. Je n'ai pas beaucoup dormi. C'était insalubre, inconfortable et les lumières du couloir étaient vives. Les officiers présents étaient bruyants et tapageurs. Pendant la nuit, j'ai observé, depuis ma cellule, une série de personnes issues de communautés des personnes exilées entrer dans le centre. Pendant qu'ils les fouillaient, les policiers leur criaient dessus, manifestement irrités par le fait qu'ils ne comprennent pas le français. Aucun interprète n'était présent. J'ai été témoin d'un officier de grande taille, âgé d'environ 40 ans, qui a crié "fermez votre bouche" à un homme. Il a ensuite déclaré : "Mon Dieu, il me fait chier". Ils ignoraient que je comprenais le français. J'ai observé de nombreux échanges comme celui-ci cette nuit-là, choquée par leur comportement méprisant et leur totale intolérance aux barrières linguistiques. Malgré la grande injustice dont j'étais victime, je ne pouvais m'empêcher de me sentir quelque peu protégée par ma nationalité « privilégiée » dans cet environnement instable et inhumain ».

Membre HRO 2 : « Bien que j'aie réussi à dormir convenablement, les conditions dans la cellule étaient clairement hostiles pour les personnes détenues : lumières extrêmement vives, officiers de la PAF criant constamment, pas assez de matelas, cellules exiguës. Je partageais ma cellule avec un homme exilé d'Irak. Il avait récemment été attaqué et présentait des signes évidents de blessure (je ne sais pas qui l'a attaqué), mais on ne lui a pas proposé de traitement médical. Nous avons partagé de la nourriture et nos histoires de vie, malgré l'absence de langue commune.

À 12 heures le lendemain, près de vingt-quatre heures plus tard, mon passeport m'a finalement été rendu et j'ai été libérée ».

Cet évènement a considérablement impacté la suite de leur engagement à la frontière à Calais. La reprise du terrain a été envisagée avec beaucoup plus d'appréhension.

Membre HRO 2 : « *Je ne suis resté à Calais que quelques jours de plus. Lorsque je travaillais avec une autre organisation, je me sentais nerveux lorsque les CRS passaient en voiture devant nos opérations. Et je n'ai jamais eu aussi peur à Calais que lorsque je marchais vers le port pour prendre mon ferry pour l'Angleterre vers 02h00, avec des fourgons de CRS V/28 qui passaient devant moi, en me demandant s'ils allaient me reconnaître. Mais en fin de compte, l'expérience a été instructive, démontrant l'usage arbitraire de la détention par la police française, et son traitement hostile des personnes exilées derrière des portes closes. Elle n'a fait que renforcer ma détermination à lutter auprès des personnes exilées et pour leurs droits ».* ■

RÉFÉRENCES

- [1]** Human Rights Observers, Rapport annuel 2022 : Focus sur des exemples de violences d'Etat envers les personnes exilées à la frontière franco-britannique.
- [2]** Observatoire des expulsions de lieux de vie informels, Rapport annuel (1er nov. 2022 – 31 oct. 2023).
- [3]** Voir par exemple le rapport de la sous-commission ad hoc de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe chargée d'effectuer une visite d'informations à Calais (25 et 26 oct. 2023).
- [4]** Le Monde avec AFP, « Près de 30 000 migrants ont traversé illégalement la Manche en 2023, le gouvernement britannique se félicite d'une forte baisse », 2 janv. 2024.
- [5]** Calais Migrants Solidarity, Deaths at the Calais Border.
- [6]** BBC, "Bibby Stockholm barge migrants moved after Legionella bacteria found", 12 août 2023.
- [7]** Fondation Abbé Pierre, Mal-logement en France : la bombe sociale a explosé, 31 janv. 2024.
- [8]** Défenseur des droits, Rapport annuel d'activité 2023 : La banalisation des atteintes aux droits et libertés inquiète la Défenseure des droits, 26 mars 2024.
- [9]** NousToutes, Mur de femmages 2023.
- [10]** Reporters sans Frontières, « Plus de 100 journalistes tués à Gaza en six mois, un territoire bloqué : où est la communauté internationale ? », 5 avr. 2024.
- [11]** Cour internationale de justice (ord.), Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza (Afrique du Sud c. Israël), para 60-74, 26 janv. 2024.
- [12]** ONU infos, « Le procureur de la CPI réclame des mandats d'arrêt contre Netanyahu et des dirigeants du Hamas », 20 mai 2024.
- [13]** Disclose, « Guerre à Gaza : La France a fourni en secret des équipements de mitrailleuses à Israël », 25 mars 2024.
- Disclose, « En pleine guerre à Gaza la France équipe des drones armés israéliens », 17 juin 2024.
- [14]** Observatoire des expulsions de lieux de vie informels, Rapport annuel (1er nov. 2022 – 31 oct. 2023), p.48.
- [15]** Actu.fr, « Fortes chaleurs en juin, canicule tardive en août... Quel bilan météo pour l'été 2023 ? », 4 sept. 2023.
- [16]** Arrêté du 14 novembre 2023 portant sur la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de 205 communes dans le Nord et le Pas-de-Calais, complété par l'arrêté du 30 novembre 2023 portant sur la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de 84 communes supplémentaires dans le Nord et le Pas-de-Calais.
- [17]** France bleu, « INFOGRAPHIES - Inondations dans le Pas-de Calais : comment ont évolué les cours d'eau pendant cet épisode ? », 21 nov. 2023.

France bleu, « VIDÉO - Inondations dans le Pas-de-Calais : des images impressionnantes », 21 nov. 2023.

BFM TV, « Tempête domingos : Le Pas-de-Calais en vigilance rouge pour les crues, le Nord bascule en orange », 6 nov. 2023.

Libération et AFP, « Intempéries, Tempêtes Federico : cinq départements en vigilance orange ce jeudi, dont le Pas-de-Calais », 14 sept. 2023.

[18] Wéo, « Nord et Pas-de-Calais : de la neige prévue en fin de semaine », 29 nov. 2023.

[19] France Bleu, « Tempête Ciaran : dix blessés, dont trois graves dans le Nord-Pas-de-Calais, pas de TER vendredi matin », 2 nov. 2023.

[20] Libération, « Tempête Frederico : cinq départements en vigilance orange ce jeudi dont le Pas-de-Calais », 16 nov. 2023.

[21] Météo express, « Inondations majeures dans le Pas-de-Calais : des pluies exceptionnelles », 11 nov. 2023.

[22] Informations récoltées par une association spécialisée dans l'aide médicale au cours d'une réunion interassociative.

[23] Voir déjà Human Rights Watch, *Infliger la détresse, Le traitement dégradant des enfants et des adultes migrants dans le nord de la France*, 7 oct. 2021.

[24] La Quadrature du net, « Tout le monde déteste les drones », 10 mai 2023.

[25] Sud Ouest, « Migrants : renforcement de la surveillance par les drones du littoral nord de la France », 9 sept. 2023.

[26] Au niveau national, le Calaisis représente déjà le deuxième territoire où sont le plus déployées des forces mobiles de CRS au quotidien (Cour des comptes, *Les forces mobiles*, p. 27, 12 févr. 2024).

[27] GISTI, *Edito extrait du Plein droit n°138 Étrangers sous écrou*, « Contrôle frontaliers : l'ère des drones », oct. 2023.

[28] Défenseur des droits, *Fiche réforme n° 51 : Le maintien de l'ordre*, nov. 2023.

[29] Mediapart, « Le ministère de l'intérieur réduit la distance de tir des LBD malgré leur dangerosité », 27 oct. 2023.

[30] Voir notre rapport annuel 2021, p. 13.

[31] Pour plus d'informations sur les bases légales des expulsions et plus spécifique de la procédure d'ordonnances sur requêtes : voir notre rapport annuel 2021 (pp. 12-13) et notre rapport annuel 2022 (pp. 15-20).

[32] Pour plus d'informations sur l'assimilation du contrôle des espaces de vie à une « politique de terre brûlée », voir notre rapport annuel 2020 (p. 16).

[33] Voir notre rapport annuel 2022 (pp. 15-20).

[34] France 3, « Migrants : l'expulsion d'un camp installé sur une aire de gens du voyage réclamée par Dunkerque », 31 mai 2023.

[35] Le principe du contradictoire implique que « que toute partie ne peut être jugée qu'après avoir été entendue ou appelée, et que tout élément produit en justice doit avoir été communiqué à l'avance à l'adversaire » (Ministère de la Justice, « Les grands principes de la justice ») [consulté le 31 août 2024].

[36] Info Migrants, « Nord de la France : le bénévole en grève de la faim a été hospitalisé », 2 janv. 2024.

[37] « La notion de racialisation est utilisée par les chercheurs et chercheuses en sciences sociales pour mettre en lumière les logiques de production des hiérarchies raciales dans telle ou telle société donnée. Elle permet donc de rendre compte de la production de groupes soumis à l'assignation raciale, tout en examinant aussi les mécanismes qui amènent un groupe à tirer profit des logiques de racialisation » (MAZOUZ Sarah, « Race », dans : Race. sous la direction de MAZOUZ Sarah. Paris, Anamosa, « Le mot est faible », 2020, p. 48).

[38] Calais Migrant Solidarity, Calais : cette frontière tue. Rapport d'observation des violences policières à Calais depuis juin 2009, 2011, pp. 10-18.

[39] Observations réalisées par HRO, il s'agit d'un extrême minimum, HRO ne pouvant pas être présent à chaque expulsion. Si la base légale n'est pas transmise aux membres associatifs à chaque opération, il s'agit du « flagrant délit » à chaque fois que les forces de l'ordre communiquent avec HRO (74 fois précisément) ; pour le reste, nous pouvons raisonnablement supposer qu'il s'agit également de flagrant délit, puisque lorsque la base légale est transmise, les forces de l'ordre n'hésitent pas à régulièrement souligner : « comme toujours » ; « comme tous les deux jours » ; « vous la connaissez la base légale, c'est toujours la même ».

[40] HRO a pu récupérer des témoignages d'habitant.e.s du lieu de vie en 2023, dont K., HZ et HS.

[41] Martina Tazzioli (2021).

[42] D'après les estimations des associations œuvrant à Calais.

[43] Voir nos différents communiqués de presse publiés sur notre site internet concernant ces opérations et notamment celui portant sur une expulsion de grande ampleur à Grande-Synthe en 2021.

[44] Voir l'article détaillant ces vols à la page 46 du rapport.

[45] D'après les décomptes effectués par les associations présentes dans le Calaisis.

[46] Voir la page 38 du rapport.

[47] Extraits du débrief HRO du 30 novembre 2023 :

- 08h12 : Equipe F2 observe, de l'ouest du lieu de vie, des personnes exilées qui fuient la police. La police leur court après en hurlant. En même temps, Equipe D témoigne un autre groupe de policiers qui chasse un groupe de personnes exilées. Les personnes exilées et les policiers courent vers l'est.

- 09h04 : Les 9 vans de la Gendarmerie s'arrêtent le long de l'entrée du LDV, suivi des 7 vans de CRS. Un membre de l'équipe D qui s'y trouve estime qu'une quarantaine de personnes exilées s'enfuient vers la Nationale. Les CRS poursuivent les exilés jusqu'au niveau de la N216 avant de s'arrêter.

[48] Il est à préciser que malgré les différents appels et actions des exilé.e.s et associations, la mairie refuse catégoriquement d'installer des bennes à ordures, poubelles et ramassages publics de déchets aux alentours et sur le lieu de vie, obligeant les personnes exilées à vivre dans des conditions sanitaires déplorables.

[49] Dès l'introduction de l'article de presse, il est précisé : "French authorities have passed an intelligence dossier to the UK on the British charities operating in and around Calais."

[50] Voir notre rapport annuel 2020, pp. 17-18.

REMERCIEMENTS

Human Rights Observers remercie chaleureusement ses partenaires avec qui l'association a mené des projets en 2023, en particulier :

CNDH-Romeurope, Gisti, la Fondation Abbé Pierre, Violencespolicières.fr, L'Observatoire calaisien des libertés publiques et la Ligue des droits de l'Homme.

HRO remercie également les associations, projets et collectifs œuvrant dans le tissu associatif du Calais et du Dunkerquois :

Calais Food Collective, Collective Aid, ECPAT, Emmaus, FAST, First aid support team, L'Auberge des Migrants, La ligue des droits de l'Homme Dunkerque, Médecins du monde, Médecins sans frontières, le MRAP, la Plateforme des soutiens aux migrant.e.s, Refugee Community Kitchen, CHIP, Secours catholique Pas-de-Calais, Utopia 56 et le Woodyard.

Parmi elles, HRO remercie particulièrement les associations et collectifs ayant participé à ne pas laisser les violences d'État invisibles dans le Dunkerquois à nos côtés en 2023 pendant la suspension de nos activités et périodes en sous-effectif :

Help 4 Dunkerque, Mobile Refugee Support, No Border Medics, Project Play, Refugee Women's Centre, Roots, Salam, Utopia 56 Grande-Synthe.

Enfin un grand remerciement à l'ensemble des personnes qui ont soutenu financièrement l'association HRO en 2023 : particulier.e.s, **CCFD Terre-Solidaire, Fondation Abbé Pierre, Fondation Francis Lefebvre, Fondation Lush France, Fondation Lush UK, Fondation Un Monde par Tous, Mass Action, Ordre des avocats du barreau de Lyon.**



NOUS SOUTENIR

Afin de continuer à documenter et dénoncer les violences commises par l'État à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique, HRO a besoin de vous. Il existe de nombreux moyens de nous soutenir



FAIRE UN DON À L'ASSOCIATION, DÉDUCTIBLE DES IMPÔTS À 66% :

- Hello Asso
- Par **virement** sur le compte bancaire de l'association : FR7625733000010000012582176
- En envoyant un **chèque** à l'ordre de Human Rights Observers à l'adresse :

Human Rights Observers
Maison de la Vie Associative
Rue du 11 novembre 1918
59 140 Dunkerque
France



- Faire un **don en nature** (véhicules, ordinateurs, téléphones portables, mobilier pour les locaux de l'association, etc.), également déductible des impôts.

NOUS SUIVRE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX, DIFFUSER NOS PUBLICATIONS ET UTILISER NOS DONNÉES :



humanrightsobservers.org



@humanrightsobs



HRO - Human rights observers



@humanrightsobs

NOUS REJOINDRE EN TANT QUE BÉNÉVOLE

que ce soit pour contribuer aux activités sur le terrain ou pour mettre à profit des compétences ou une expertise spécifique. Contactez-nous à l'adresse recrutement@humanrightsobservers.org.

Si vous êtes une personne morale souhaitant nous soutenir matériellement ou en partageant vos compétences, contacter admin@humanrightsobservers.org.



humanrightsobservers.org



@humanrightsobs



HRO - Human rights observers



@humanrightsobs